

DOCUMENTS & MÉTHODES, n° 10

SYSTÈME DESCRIPTIF  
DE L'ILLUSTRATION

*Sous la direction de*  
Hélène Verdier

*Par*  
Jean Davoigneau et Anne-Claire Viron-Rochet

*Avec la collaboration de*  
Katell Briatte, Caroline Cliquet, Alexandrine Condou, Bruno Malinverno

Ouvrage publié par le  
ministère de la Culture et de la Communication  
direction de l'architecture et du patrimoine  
sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du  
système d'information

2007

**Direction de la publication** : Isabelle Balsamo

**Relectures** :

Gilles André, Anne Brunet, Paul Cherblanc, Fabienne Dufey, Yves Godde, Myriam Guérid, Zoé Lambert, Laurent Poupard

*et le groupe de travail Illustration* :

Michèle Bardout, Mireille-Bénédicte Bouvet, Marceline Brunet, Xavier de Massary, Geneviève Renaud



FRANCE, Ministère de la culture et de la communication  
Sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système  
d'information  
*Système descriptif de l'illustration*  
Dir. Hélène Verdier  
réd. Jean Davoigneau et Anne-Claire Viron-Rochet  
Paris : Ministère de la culture et de la communication, 2007  
(Documents & Méthodes, 10, 2e éd.)  
ISBN 978-2-11-096881-4

## INTRODUCTION

Depuis 1964, date de la création de l'Inventaire général, les services régionaux chargés de l'inventaire produisent des photographies, des cartes, des relevés et des dessins utilisés pour illustrer les dossiers d'œuvres inventoriées.

En 1991, avait été rédigé le "*Guide de gestion de phototypes*", servant de mode d'emploi pour la rédaction des notices informatiques qui doivent accompagner chaque document photographique ou graphique.

Par ailleurs, le "*Livret de prescriptions techniques n° 4 portant sur la documentation graphique*" (Gérard Baptiste, février 1989) donnait des consignes pour l'indexation et le légendage des documents cartographiques.

Ces deux livrets de prescriptions ont été fusionnés dans un *Système descriptif de l'illustration* (Documents & Méthodes, hors-série, 1999), rédigé sur le modèle des *Systèmes descriptifs de l'architecture et des objets mobiliers* (Documents & Méthodes n° 5 et 6, publiés en 1999).

Il posait deux principes fondamentaux toujours en vigueur :

- l'unité documentaire choisie est le support c'est-à-dire le phototype pour les documents photographiques et la planche pour le document graphique (relevés, croquis, graphes...) ;
- la reproduction ne concerne que la copie à l'identique d'un document pré-existant sur un nouveau support sans intervention ayant entraîné sa modification (retouche, reprise de fonds...) ; par extension, l'original est le document faisant l'objet d'une création d'une "œuvre de l'esprit".

Parallèlement à l'élaboration de ce document, les services de l'inventaire ont rejoint, en 1997, la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, comme services producteurs de données photogra-

phiques et graphiques intégrées dans la base nationale Mémoire créée en 1995.

L'objectif principal de cette nouvelle édition du *Système descriptif de l'illustration* est de redonner aux bases régionales Illustration leur statut de bases d'indexation et de gestion de supports. Chaque support est, ainsi, envisagé comme un document à part entière, qu'il constitue ou non une page de dossier d'œuvre ; son indexation unique et générique lui permet d'être recherché et utilisé dans différents produits d'édition, indépendamment du dossier qu'il illustre.

Par ailleurs, si le "*Guide de gestion des phototypes*" et le "*Livret de prescriptions techniques concernant la documentation technique*" avaient été conçus pour gérer et indexer des supports physiques (phototypes argentiques, dessin sur calque...), le *Système descriptif de l'illustration* de 1999 permettait déjà de prendre en compte des documents dématérialisés. Depuis cette date, les matériels et les logiciels ayant progressé, la production directe de supports numériques que ce soit pour la photographie ou le dessin, s'est généralisée. Aussi, était-il nécessaire, dans la présente version, de mieux caractériser ce type de supports. Le *Système descriptif* doit permettre, de part sa structure, de tenir compte des évolutions technologiques futures. Enfin, en tant que document normatif national, il ne définit que les champs d'indexation devant alimenter la base nationale Mémoire, les champs de gestion régionale étant laissés à l'entière discrétion des services chargés de l'inventaire du patrimoine culturel.

La mise en place d'un groupe de travail associant les équipes régionales, le département Recherche, méthodes, expertise, le département du système d'information de l'architecture et du patrimoine et la mission Inventaire au sein de la sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information, a permis de réaliser cette seconde édition du *Système descriptif de l'illustration*. Cette mise à jour, en se concentrant sur les champs nécessaires à l'alimentation de la base Mémoire et à la mise en place de liens

avec les bases de données sur l'architecture et les objets mobiliers (Mérimée et Palissy), constitue une pièce essentielle du dispositif de diffusion des résultats de l'inventaire général du patrimoine culturel prévue dans l'article 95 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales (voir Annexe 1 de Principes, méthode et conduite de l'inventaire du patrimoine culturel, 2006).

### **Mentions légales pour la diffusion des illustrations**

On entend par diffusion toute forme d'exploitation de l'illustration sous quel que support que ce soit (dossier, bases de données, publications,...) et que celle-ci soit à des fins commerciales ou non.

En vertu de la législation, les droits conférés à l'auteur d'une œuvre sont de deux types : les droits moraux et les droits patrimoniaux. Aussi toute diffusion d'une illustration doit être assortie des mentions suivantes :

- les **droits patrimoniaux** du support (champ COPY) ;
- les **droits moraux** de l'auteur du support (champ AUT) ;
- les **droits moraux** de l'auteur du document original reproduit (champ AUTOR);
- les **droits moraux** de l'auteur de l'œuvre représentée (champ AUTR).

Il s'entend que

- la diffusion n'est possible que lorsque la mention présentée dans le champ DIFF l'autorise ;
- pour les illustrations de dossiers d'œuvre pour lesquelles le champ AUTR n'aurait pas été renseigné, il convient de récupérer cette information dans la notice d'œuvre correspondante.

## SOMMAIRE

<b>EMET</b>	Code du service procédant au versement des illustrations dans la base nationale Mémoire .....	I-3
<b>TYPDOC</b>	Type de support .....	I-4
<b>ANN</b>	Année d'immatriculation du support .....	I-6
<b>NUM</b>	Numéro séquentiel du support .....	I-7
<b>FOR</b>	Format du support .....	I-8
<b>TYP</b>	Typologie du support .....	I-11
<b>NUMI</b>	Identifiant du support .....	I-14
<b>COULEUR</b>	Couleur .....	I-15
<b>ECH</b>	Echelle du graphique .....	I-16
<b>TRL</b>	Technique de relevé du graphique .....	I-17
<b>DATPV</b>	Année de prise de vue du phototype ou d'établissement du document graphique .....	I-18
<b>AUT</b>	Auteur du phototype ou du document graphique .....	I-20
<b>COPY</b>	Titulaire des droits d'exploitation du document photographique ou graphique .....	I-21
<b>DIFF</b>	Autorisations de diffusion .....	I-23
<b>PAYS</b>	Pays .....	II-27
<b>REG</b>	Région .....	II-28
<b>DPT</b>	Département .....	II-29
<b>AIRE</b>	Aire d'étude .....	II-31
<b>COM</b>	Commune .....	II-32
<b>LIEU</b>	Lieu-dit ou secteur urbain .....	II-34
<b>ADRS</b>	Adresse .....	II-35
<b>EDIF</b>	Edifice de conservation .....	II-37
<b>DENO</b>	Dénomination de l'œuvre étudiée (édifice, ensemble bâti, objet ou décor) .....	II-38
<b>TICO</b>	Titre courant de l'œuvre étudiée (édifice, ensemble bâti, objet ou décor) .....	II-40
<b>LBASE</b>	Identifiant(s) Mérimée ou Palissy .....	II-41
<b>SUJET</b>	Sujet représenté sur l'illustration .....	II-42
<b>AUTR</b>	Auteur de l'œuvre étudiée (édifice, ensemble bâti, objet ou décor) .....	II-44
<b>LEG</b>	Légende du document .....	II-46
<b>AUTOR</b>	Auteur du document reproduit .....	III-51
<b>DOC</b>	Précisions sur le document reproduit .....	III-52
<b>TIREDE</b>	Référence bibliographique de l'ouvrage dont est tiré le document reproduit .....	III-54
<b>LIEUCOR</b>	Lieu de conservation du document reproduit .....	III-56
<b>COTECOR</b>	Cote de conservation du document reproduit .....	III-57
<b>SENS</b>	Orientation du phototype ou du document graphique .....	IV-59
<b>MARQ</b>	Marquage de l'image significative .....	IV-60

## Annexes

1. Tableau de correspondance des champs des bases Illustration, Mérimée et Palissy..... A-62
2. Champs de gestion régionale Inventaire..... A-63
3. Correspondance des champs des bases régionales Illustration et de la base nationale Mémoire..... A-64
4. Champs générés automatiquement lors du chargement des images numériques dans la base Mémoire..... A-65
5. Champs de gestion régionale Archéologie..... A-66
6. Champs de gestion régionale Services départementaux de l'architecture et du patrimoine (SDAP)..... A-67
7. Champs spécifiques aux archives photographiques de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine..... A-68

## CHAPITRE I : RÉFÉRENCIEMENT DU SUPPORT

<b>EMET</b>	Code du service procédant au versement des illustrations dans la base nationale Mémoire .....	I-3
<b>TYPDOC</b>	Type de support .....	I-5
<b>ANN</b>	Année d'immatriculation du support .....	I-6
<b>NUM</b>	Numéro séquentiel du support .....	I-7
<b>FOR</b>	Format du support .....	I-8
<b>TYP</b>	Typologie du support .....	I-11
<b>NUMI</b>	Identifiant du support .....	I-14
<b>COULEUR</b>	Couleur .....	I-15
<b>ECH</b>	Echelle du graphique .....	I-16
<b>TRL</b>	Technique de relevé du graphique .....	I-17
<b>DATPV</b>	Année de prise de vue du phototype ou d'établissement du document graphique .....	I-18
<b>AUT</b>	Auteur du phototype ou du document graphique .....	I-20
<b>COPY</b>	Titulaire des droits d'exploitation du document photographique ou graphique .....	I-21
<b>DIFF</b>	Autorisations de diffusion .....	I-23





# EMET

Code du service procédant au versement des illustrations dans la base nationale  
Mémoire

CONCERNE phototype, graphique

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

CHAMP alphanumérique, monovaleur, obligatoire, contrôle lexical

LEXIQUE liste fermée

**CONTENU** : code permettant d'identifier le service qui alimente la base nationale Mémoire avec les notices et les images issues des bases régionales Illustration, concernant une opération d'inventaire.

## FORME ET USAGE

L'identifiant résulte de la concaténation du code du service<sup>1</sup> (voir Infra) suivi de :

\* R (pour "régional") et code INSEE de la région (sur 2 caractères)

\* ou code INSEE du département (sur 3 caractères)

Un code émetteur pourra être attribué à tout type de collectivité (communauté d'agglomérations, ville, pays, parc naturel régional, établissement public, etc.) qui le souhaite.

Ce code sur 5 caractères utilisera, dans la mesure du possible, les codes INSEE de la région ou du département précédés d'un identifiant alphabétique sur 2 ou 3 caractères.

Exemple du service de l'inventaire général en région Alsace

EMET IVR42

Exemple de la CRMH de Franche-Comté

EMET MHR43

Exemple du SDAP de la Haute-Saône

EMET AP070

Exemple du service régional de l'archéologie de Picardie

EMET ARR22

Dans le cadre de partenariat, le champ COPY comporte les mentions des services détenteurs des droits.

Exemple d'une photographie faite par un photographe du service régional de l'inventaire général du Centre dans le cadre d'un partenariat entre le conseil général du Cher et le ministère de la culture

EMET IVR24

COPY (c) Conseil général du Cher ;  
(c) Ministère de la culture

AUT Hermanowicz, Mariusz

1 - Les codes des services émetteurs sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante :

[http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/fr/gestion\\_fonds\\_images/index.htm](http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/fr/gestion_fonds_images/index.htm).

Par ailleurs, les intitulés en clair des codes émetteur sont accessibles via l'application Lexic (champ EMET).

## LEXIQUE EMET

Inventaire général = IV  
Monuments historiques = MH  
Archéologie = AR  
Ethnologie = ET

+ R + code INSEE de la région (2 caractères)  
+ D + code INSEE du département (2 caractères)<sup>2</sup>

Architecture et patrimoine<sup>3</sup> = AP  
Antiquités et objets d'art = OA

+ code INSEE du département (3 caractères)

## EXPORT MEMOIRE - LEXIC/OVIDE

Dans la base Mémoire, le code émetteur de l'organisme est développé pour être plus compréhensible.

Dans l'application Lexic/Ovide, le libellé développé est mentionné en tant que spécifique du code.

## EXEMPLES

### Code Illustration Intitulé en clair exporté dans Mémoire

IVR42	service de l'inventaire général en région Alsace
IVD49	service départemental de l'inventaire de Maine-et-Loire
MHR54	conservation régionale des Monuments historiques Poitou-Charentes
ARR22	service régional d'archéologie Picardie
AP068	service départemental de l'architecture et du patrimoine du Haut-Rhin
OA033	antiquités et objets d'art de Gironde
68224	ville de Mulhouse
CG067	conseil général du Bas-Rhin
CR042	conseil régional d'Alsace
CG042	conseil général de la Loire

2 - Ceci concerne les services départementaux d'inventaire ou d'archéologie.

3 - Ce code concerne les SDAP et divers en DRAC (voir note de la Sous-direction des ressources humaines et des affaires générales du 27 avril 1999 sur "Identifiant ministériel des services producteurs d'image numérique").

# TYPDOC

Type de support

CONCERNE phototype, graphique

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

CHAMP alphanumérique, monovaleur, obligatoire

LEXIQUE liste fermée

**CONTENU** : énoncé en clair donnant le type de support<sup>4</sup> entré dans la base.

## FORME ET USAGE

En fonction du support à enregistrer, indiquer un terme au choix désignant un document photographique ou graphique.

## LEXIQUE TYPDOC

- \* phototype argentique
- \* phototype numérique
- \* dessin non numérique<sup>5</sup>
- \* dessin numérique<sup>6</sup>
- \* document acquis par scan<sup>7</sup>
- \* montage<sup>8</sup>

- 
- 4 - Les évolutions technologiques pourront donner lieu à l'intégration de nouveaux types de support : l'introduction de nouveaux descripteurs se fera par demande auprès du service en charge de la production des documents normatifs.
  - 5 - On entend par "dessin non numérique", tout document graphique, y compris cartographique, produit sur un support papier, calque végétal ou non, etc. Dans ce cas, il est recommandé de remplir le champ SUP avec une des valeurs autorisées (cf Annexes, champs de gestion régionale Inventaire).
  - 6 - On entend par "dessin numérique" tout document graphique, y compris cartographique ou statistique, produit directement dans un format numérique.
  - 7 - On entend par "document acquis par scan" tout document ayant fait l'objet d'une numérisation avec un scanner et non d'un contretypage. Dans le cas de cartes postales, photographies anciennes, etc., le service devra s'assurer des droits d'utilisation de ces documents dans les dossiers d'inventaire mais également pour un éventuel export vers la base nationale Mémoire.
  - 8 - On entend par "montage", l'assemblage de différentes images pour la réalisation d'une image fixe de type panoramique ou animée de type restitution 3D. Le terme " montage " peut également servir pour l'assemblage de cartes ou de plans.

# ANN

Année de prise de vue du phototype ou d'établissement du document graphique

CONCERNE phototype, graphique

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

CHAMP numérique, monovaleur, obligatoire

LEXIQUE liste ouverte

**CONTENU** : année d'immatriculation du support.

## RELATIONS AVEC LES AUTRES CHAMPS

L'année d'immatriculation constitue le premier segment du numéro d'identification des phototypes et des graphiques (NUMI).

Elle doit correspondre à l'année figurant dans le copyright (champ COPY).

Elle peut être différente de l'année de prise de vue ou de l'année d'établissement du graphique, qui doit alors être indiquée dans le champ DATPV.

## FORME ET USAGE

Indiquer les 4 chiffres de l'année concernée.

ANN 1994

ANN 2003

## EXPORT MEMOIRE

L'année d'immatriculation dans la base Illustration est exportée dans la base Mémoire dans un format sur 4 caractères : elle doit donc être saisie sous cette forme dans le champ ANN mais également dans tous les champs portant le nom du fichier numérique correspondant à l'image produite.

# NUM

Numéro séquentiel du support

CONCERNE phototype, graphique

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

CHAMP alphanumérique, monovaleur, obligatoire

**CONTENU** : numéro séquentiel par année et par département, attribué à chaque phototype et chaque graphique au moment de son entrée dans la base.

## RELATIONS AVEC LES AUTRES CHAMPS

Le numéro séquentiel constitue le troisième segment du numéro d'identification des phototypes et des graphiques (NUMI).

## FORME ET USAGE

Indiquer le numéro sur 5 caractères<sup>9</sup>.

Cadrer le numéro à gauche<sup>10</sup> avec des zéros si nécessaire : 00001, 00099, 00203, etc.

La numérotation est remise à zéro chaque année, par département.

NUM 00024

Le document dont le numéro (NUMI) est 19893700024ZA

\* est le 24e support enregistré en 1989 pour le département de l'Indre-et-Loire

\* c'est un phototype en couleurs

## EXPORT MEMOIRE

A compter du 1er janvier 2007, tous les nouveaux documents immatriculés dans la base Illustration doivent porter un numéro séquentiel sur 5 caractères.

9 - Avec l'augmentation de la production d'images numériques dans des services qui, jusqu'alors, pouvaient avoir une production d'images argentiques inférieure à 10 000, il s'est avéré nécessaire d'adopter un NUM sur 5 caractères.

10 - La longueur du champ est fixe pour permettre des sorties tabulées de cartex et surtout une vérification plus aisée avec son index.

# FOR

## Dimensions du support

**CONCERNE** phototype, graphique

**CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES**

**CHAMP** alphanumérique, monovaleur, obligatoire

**LEXIQUE** liste fermée en majuscules

**CONTENU** : code relatif aux dimensions physiques ou numériques du support .

### RELATIONS AVEC LES AUTRES CHAMPS

Le format constitue le quatrième segment du numéro d'identification des phototypes et des graphiques (NUMI).

**FORME ET USAGE** : code sur 1, 2, 3 ou 4 caractères

**FOR P**

Le document dont le numéro (NUMI) est 19948000186P

- \* est le 186e support enregistré en 1994 pour la Somme
- \* il est de format 13 x 18 cm
- \* c'est un phototype noir et blanc

**FOR A2**

Le document dont le numéro (NUMI) est 19985700012A2

- \* est le 12e support enregistré en 1998 pour la Moselle
- \* il est de format 42 x 59,4 cm
- \* c'est un document graphique noir et blanc

Pour les phototypes ou les graphiques numériques, on utilisera respectivement le code de format NUC1, NUC2, NUC4 ou NUD<sup>11</sup>.

**FOR NUD**

TYPDOC dessin numérique

Le document dont le numéro (NUMI) est 20031800714NUDA

- \* est le 714e support enregistré en 2003 pour le Cher
- \* c'est un dessin numérique en couleurs.

Les cartes postales, documents imprimés, tirages photographiques, etc., que l'on veut voir figurer dans la base Illustration doivent impérativement être contretypés ou scannés.

On indique alors :

- \* le code de format du contretypage ou du document numérique acquis par scan dans le champ For,
- \* dans le champ Doc le type de document contretypé ou scanné,
- \* éventuellement, dans le champ Aut, le nom du photographe suivi de la mention "(reproduction)"
- \* et dans le champ Autor, le nom de l'auteur de l'original ou, à défaut, "auteur inconnu".

11 - Le code NUC désigne une image au format bitmap ; le code NUD désigne un fichier vectoriel.

Exemple d'une carte postale photographiée en noir et blanc

**FOR** P  
AUT Heller, Marc (reproduction)  
AUTOR auteur inconnu  
DOC Carte postale, vers 1950.

Exemple d'une page de revue scannée en noir et blanc

TYPDOC document acquis par scan  
**FOR** NUC2  
AUT <vide>  
AUTOR Daly, César (architecte)  
DOC Gravure, 1881.  
TIREDE "Revue générale de l'architecture", 4e série, vol. 8, pl. 43, 1881.

Dans le champ **OBS**, on peut éventuellement indiquer la version du logiciel utilisée pour la création d'un graphique numérique<sup>12</sup>.

**FOR** NUD  
DENO fermes  
TICO fermes  
TYPDOC dessin numérique  
LEG Répartition chronologique des dates portées.  
**OBS** histogramme réalisé à partir d'un traitement Excel(r) des données du repérage effectué en 1999 et intégrant les données du pré-inventaire (édifices disparus avant enquête de 1999)

## LEXIQUE FOR

### Phototypes

**X**..... 6 x 9 / 6 x 7 / 6 x 6 / 4 x 4 / 4,5 x 6 / 6 x 14 ... cm  
**V**..... 10 x 12,5 / 9 x 12..... cm  
**L**..... 12 x 22..... cm  
**P**..... 13 x 18 / 12 x 12 / 10 x 15..... cm  
**N**..... 18 x 24 / 19 x 19 / 20 x 25..... cm  
**G**..... 21 x 27..... cm  
**M**..... 24 x 24..... cm  
**F**..... 24 x 30..... cm  
**B**..... 35 x 43 / 30 x 30 / 30 x 40..... cm  
**K**..... 40 x 50..... cm  
**H**..... 50 x 60..... cm

**T**..... 24 x 72 mm / 6 x 12 cm / 6 x 17cm<sup>13</sup>..... mm / cm  
**Z**..... 24 x 36 / 18 x 24 / 16 x 21 / 4 x 4..... mm  
**ZZ**..... 24 x 36 / 18 x 24 en rouleau (microfilm)..... mm

### Documents graphiques

**AA**..... supérieur à 118,8..... cm  
**A0**..... 84 x 118,8..... cm  
**A1**..... 59,4 x 84..... cm

12 - Cela peut également s'appliquer aux documents graphiques conçus à l'aide d'outils statistiques (tableur).

13 - Format de type panoramique : photographie présentée dans un format allongé (à ne pas confondre avec le montage panoramique présent dans TYPDOC et constitué par l'assemblage de plusieurs photographies).

**A2**..... 42 x 59,4 ..... cm  
**A3**..... 29,7 x 42 ..... cm  
**A4**..... 21 x 29,7 ..... cm  
**A5**..... 14,8 x 21 et inférieur..... cm

## Fichiers numériques

**NUC**..... image bitmap : tout format numérique dont on ne connaît pas les dimensions<sup>14</sup>

**NUC1**.... image bitmap : inférieur à 2000 x 3000 pixels

**NUC2**.... image bitmap : entre 2000 x 3000 pixels (compris) et 4000 x 6000 pixels (compris)

**NUC4**.... image bitmap : supérieur à 4000 x 6000 pixels

**NUD**..... fichier vecteur

---

14 - Le code NUC est maintenu pour éviter les reprises de l'antériorité (en particulier les modifications sur les fichiers Illustration dont les notices sont en cours de numérisation).



# TYP

## Typologie du support

**CONCERNE** phototype, graphique

**CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES**

**CHAMP** alphabétique, monovaleur

**LEXIQUE** liste fermée en majuscules

**CONTENU** : type de technique utilisée lors de la prise de vue photographique ou de l'établissement du document graphique.

### RELATIONS AVEC LES AUTRES CHAMPS

Le type constitue le cinquième segment du numéro d'immatriculation des phototypes et des documents graphiques (NUMI).

**FORME ET USAGE** : code sur 1, 2 ou 3 lettres

Il n'est pas affecté de code aux négatifs noir et blanc.

Pour un positif demi-teinte couleur  
TYP A

Pour une image numérique couleur inférieure à 2000 x 3000

FOR NUC1  
TYP A  
NUMI 19970300127NUC1A

Pour un assemblage numérique donnant lieu à une restitution en réalité virtuelle

TYPDOC montage  
FOR NUC4  
TYP AQ  
NUMI 20045505266NUC4AQ

Pour les phototypes noir et blanc reproduits sur un film positif couleur, indiquer "A" dans le champ TYP mais préciser "NON" dans le champ COULEUR.

Pour les documents reproduits (cartes postales, tirages photographiques, etc.), indiquer :

- \* le code de format du phototype ou du fichier numérique obtenu dans le champ FOR,
- \* le type de support du phototype ou du fichier numérique obtenu dans le champ TYP.

Pour un contretypage couleur, il est donc nécessaire d'utiliser deux codes de TYP : A ou E pour la couleur et C pour le contretypage.

Par ailleurs, on peut indiquer dans le champ AUT le nom de l'auteur de la reproduction, suivi de la mention "(reproduction)" <sup>15</sup>. Par contre, c'est dans le champ AUTOR qu'est précisé le nom de l'auteur de l'original ou, à défaut, "auteur inconnu".

Enfin, le champ DOC permet de compléter la description du document original reproduit.

Pour un contretypage couleur  
TYP AC

Pour une duplication couleur reproduisant une plaque de verre

FOR P  
TYP AC  
AUT <vide>  
DOC Photographie sur plaque de verre 13 x 18 cm, 1903.  
AUTOR Atget, Eugène (photographe)

15 - Le remplissage du champ AUT peut être utilisé pour faciliter les comptes rendus nécessaires à l'établissement du rapport annuel.

Pour un positif couleur au format 24 x 36, reproduisant une carte postale

FOR Z  
TYP A  
AUT Lefébure, Thierry (reproduction)  
AUTOR Chapuis, Raoul (photographe)  
DOC Carte postale, 1956.

## LEXIQUE TYP

### Codifications des phototypes

- .....négatif noir et blanc..... : pour les négatifs noir et blanc (niveaux de gris), on n'indique aucun code.
- A**.....positif demi-teinte couleur<sup>16</sup>.. : positif couleur dit demi-teinte où à modelé continu, dans lequel la couleur peut prendre différentes valeurs
- AA**.....positif trait couleur..... : positif couleur dans lequel chaque plage de couleur est uniforme
- Y**....positif demi-teinte noir et blanc : positif noir et blanc, dit demi-teinte ou à modelé continu, dans lequel existe une infinité de gris entre le blanc et le noir
- YY**....positif trait noir et blanc..... : positif noir et blanc où seules les deux valeurs du noir et du blanc sont reproduites
- E**.....négatif demi-teinte couleur
- S**.....infrarouge négatif noir et blanc
- SS**....infrarouge positif couleur
- G**....phototype métrique obtenu au moyen d'une chambre photogrammétrique
- FI**....microfiche
- HO**...hologramme
- MI**...microfilm
- RTP**...rétroprojection
- D**....stéréotype
- U**....négatif ultra-violet
- W**....plaque oblongue de deux vues stéréophotographiques  
non métriques..... : à ne pas utiliser pour les phototypes métriques
- Q**....Assemblage numérique..... : Tout assemblage pouvant donner lieu à une restitution dite en réalité virtuelle d'un objet ou d'un espace (ce peut être, par exemple, un fichier QT VR ou une restitution 3D à partir de relevés)

### Codifications des documents graphiques

- YY** Dessin en noir et blanc
- Y** Dessin en niveaux de gris
- A** Dessin en couleurs
- Q** Assemblage numérique

---

16 - Les anciens codes comportant des apostrophes (A', I', S' et Y') ont été remplacés par les codes suivants : AA, II, SS et YY car ils génèrent des parasites lors du chargement par le logiciel Ovide dans la base).

Les codes A, AA, Y et YY s'appliquent à des diapositives, c'est-à-dire des épreuves positives transparentes sur verre ou sur film en noir et blanc, ou en couleur, sans distinction de format. Par extension, ces codes seront appliqués aux phototypes numériques.

## Phototypes obtenus par reproduction

- C**.....contretype sur support transparent  
\* L'original et la reproduction sont tous deux sur support transparent de même polarité.  
*dupli-négatif = double d'un négatif = copie d'un négatif*  
*dupli-positif = double d'un positif = copie d'un positif = duplicata*
- I**..... internégatif noir et blanc ou couleur à partir d'une diapositive noir et blanc ou couleur  
\* L'original et la reproduction sont tous deux sur support transparent de polarités inverses (*copie d'un positif sur un négatif*)
- II** .....internégatif noir et blanc ou couleur à partir d'un négatif noir et blanc ou couleur  
\* L'original et la reproduction sont tous deux sur support transparent de polarités inverses (*copie d'un négatif sur un positif*)

## Combinaisons possibles dans le champ Typ

- AC**..... contretype positif demi-teinte couleur sur support transparent  
**CY**..... contretype positif demi-teinte noir et blanc sur support transparent  
**AQ**..... Assemblage numérique couleur

# NUMI

Identifiant du support <sup>17</sup>

**CONCERNE** phototype, graphique

**CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES**

**CHAMP** alphabétique, monovaleur, obligatoire

**CONTENU** : numéro complet d'immatriculation du phototype et du graphique, servant de lien avec les autres bases.

## RELATIONS AVEC LES AUTRES CHAMPS

Le champ NUMI reprend successivement le contenu des champs **ANN**, **DPT**, **NUM**, **FOR** et **TYP**.

Le champ NUMI constitue également le second segment de la référence du support enregistré dans la base Illustration.

## FORME ET USAGE

Les différents segments du numéro d'immatriculation doivent être saisis sans espace et en majuscules.

ANN	2007
NUMI	20073300054XA
*	54e support enregistré en 2007 pour le département de la Gironde
*	c'est un phototype positif couleur de moyen format
NUMI	20012701854ZE
*	1854e support enregistré en 2001 pour le département de l'Eure
*	c'est un phototype négatif couleur de format 24 x 36 mm
NUMI	19993500123NUC2A
*	123e support enregistré en 1999 pour le département d'Ille-et-Vilaine
*	c'est une image bitmap couleur de format compris entre 2000 x 3000 pixels et 4000 x 6000 pixels
ANN	1994
NUMI	19942500057A4A
*	57e support enregistré en 1994 pour le département du Doubs
*	c'est un dessin couleur au format 21 x 29,7 cm
PAYS	Algérie
DPT	00
ANN	2004
NUMI	20040000010ZA

17 - Le champ NUMI résulte de la fusion des champs NUMP et NUMD. Il devient l'identifiant unique de tout nouvel enregistrement dans la base Illustration.

# COULEUR Couleur

CONCERNE phototype, graphique

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

CHAMP alphabétique, monovaleur, obligatoire

## CONTENU

Le contenu de ce champ permet d'indiquer si le phototype ou le document graphique enregistré est un document couleur ou non.

```
FOR      X
TYP      A
COULEUR OUI
```

## FORME ET USAGE

\* Si le champ TYP contient l'un des codes A, AA, E et SS, informer le champ COULEUR avec la valeur " OUI ".

Exemple d'un document graphique numérique en couleur

```
FOR      NUD
TYP      A
COULEUR OUI
```

\* Si le champ TYP contient l'un des codes I ou II, indiquer la valeur du champ COULEUR en fonction du cas traité.

Exemple d'un internégatif couleur réalisé à partir d'une diapositive couleur

```
FOR      Z
TYP      I
COULEUR OUI
```

\* Si le champ TYP contient l'un des codes YY, Y et S, informer le champ COULEUR avec la valeur " NON "

Exemple d'un document graphique de format A4 en noir et blanc

```
FOR      A4
TYP      YY
COULEUR NON
```

\* Quand le champ TYP est vide, la valeur par défaut est " NON "

Exemple d'un phototype de format 24 x 36 cm en noir et blanc

```
FOR      Z
TYP      <vide>
COULEUR NON
```

Pour les phototypes noir et blanc reproduits sur un film positif couleur, indiquer "A" dans le champ TYP mais préciser "NON" dans le champ COULEUR.

# ECH

## Echelle du document graphique

CONCERNE graphique

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

CHAMP alphanumérique, multivaleur

LEXIQUE liste ouverte non hiérarchisée

**CONTENU** : échelle de la figure.

### FORME ET USAGE

Indiquer l'échelle en respectant la norme Afnor Z 44-067<sup>18</sup>.

### Codes de l'échelle du graphique

2 mm par 100 m	1/50 000
4 mm par 100 m	1/25 000
1 cm par 100 m	1/10 000
2 cm par 100 m	1/5 000
5 cm par 100 m	1/2 000
1 mm par m	1/1 000
2 mm par m	1/500
5 mm par m	1/200
1 cm par m	1/100
2 cm par m	1/50
4 cm par m	1/25
5 cm par m	1/20
10 cm par m	1/10
1 cm par 1 cm	1/1

ECH 1/100

ECH 1/86 400

DENO carte

LEG Carte d'après la carte des diocèses de la province de Langue-doc suivant l'ordre de la séance des villes épiscopales de Lan-guedoc dans l'assemblée des Etats généraux de la dite province élaborée sous la direction de MM. Cassini, de Montigny et Perronet en 1781.

Pour les documents graphiques numériques pour lesquels il est possible de faire varier l'échelle à la sortie, on pourra éventuellement préciser entre parenthèses l'échelle d'utilisation pertinente.

NUMI 19933600005NUD

ECH (1/2 000 échelle de restitution)

En cas de reprise d'un document graphique ancien, on notera l'échelle dans l'unité d'origine avec la graphie exacte : toises<sup>19</sup>, toizes, etc.

ECH 1 ligne pour 100 toises (1/86 238)

Lorsque le document graphique ne porte pas d'indication d'échelle, on s'efforcera de donner une échelle, même approximative entre crochets. Sinon noter " [échelle non déterminée] " dans le champ ECH (norme Afnor Z 44-067).

ECH [1/1 000]

ECH [échelle non déterminée]

18 - Z44-067 Septembre 1991 Documentation - Catalogage des documents cartographiques - Rédaction de la description bibliographique (voir <http://www.boutique.afnor.org>).

19 - A titre d'exemple, les cartes générales comme la carte de Cassini ou l'atlas de Trudaine, utilisent les unités de mesure des longueurs en usage à Paris. Ces unités de mesure, à la fin du XVIIIe siècle, sont les suivantes : la ligne (=12 points, soit 2,26 mm) ; le pouce (=12 lignes, soit 27 mm) ; le pied-de-roi (=12 pouces, soit 325 mm) ; la toise (=6 pieds-de-roi, soit 1,949 m). Une échelle de 1 ligne pour 100 toises correspond à 1 mm pour 86,238 m, soit 1/86 238.

## TRL Technique de relevé du document graphique

CONCERNE graphique

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

CHAMP alphabétique, multivaleur

LEXIQUE liste fermée

**CONTENU** : technique utilisée par le service pour réaliser le relevé.

### FORME ET USAGE

Noter dans le champ l'intitulé approprié.

Pour les documents graphiques issus d'un traitement statistique, le champ TRL est laissé vide.

COM	Bourges
DENO	abbaye
TICO	abbaye Saint-Sulpice
LEG	Vue de la façade.
TRL	relevé photogrammétrique
COM	Chârost
DENO	collégiale
TICO	collégiale Saint-Michel
TRL	relevé au théodolite ; relevé manuel ; relevé photographique métrique

### Lexique TRL

relevé manuel .....	Relevé effectué uniquement à l'aide d'un instrument de mesure de distance (chaîne, double mètre, etc.).
relevé au théodolite.....	Relevé effectué à l'aide d'un instrument de mesure d'angles, complété ou non par un relevé manuel.
relevé au conformateur.....	Relevé réalisé principalement avec un conformateur à l'échelle 1/1.
relevé photogrammétrique...	Relevé effectué à l'aide d'un(des) couple(s) de prises de vue photogrammétriques, complété ou non par des relevés réalisés avec une autre technique (relevé manuel et/ou relevé au théodolite).
relevé photographique métrique.....	Relevé issu d'une photographie <sup>20</sup> représentant un édifice ou un terrain projeté dans un plan assimilable à un plan orthogonal : photocarte, photoplan, spatiocarte, photo redressée, mosaïque, orthophotographique, relevé laser, etc.
relevé schématique.....	Relevé réalisé avec une échelle approximative ou sans échelle <sup>21</sup> .
reprise de fond.....	Reprise, surcharge, copie complétée d'un document préexistant, que le support soit papier ou numérique Création de cartes à partir d'un ou de plusieurs fonds.
calepinage.....	Calquage de l'appareillage d'une construction, par extension reproduction par calquage d'un dessin ou

20 - Ceci suppose de faire un renvoi à la photographie dans le champ RENV (cf. Annexes : Champs de gestion régionale)

21 - Les minutes non reportées doivent être conservées mais n'ont pas à être enregistrées dans le fichier "Illustration".

	d'une peinture sur son support original.
estampage.....	Reproduction des pleins et des creux par "crayonnage" du papier directement sur le support d'origine.
scanner 3D.....	Modélisation des objets à partir d'un maillage de points de mesure 3D
laser 3D.....	



# DATPV

Année de prise de vue photographique ou d'établissement du document graphique

**CONCERNE** phototype, graphique

**CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES**

**CHAMP** alphabétique, monovaleur, obligatoire

## CONTENU

Le remplissage du champ DATPV est obligatoire. Il sert de champ de datation des supports phototypes ou graphiques.

## FORME ET USAGE

Indiquer la date sur 4 caractères.

Dans la plupart des cas, l'année de prise de vue correspond à l'année d'immatriculation<sup>22</sup>.

Ne pas confondre avec la date du document original reproduit (ex. : gravure) qui doit être indiquée dans le champ Doc.

ANN 2003  
DATPV 2003

ANN 1998  
DATPV 1972  
DOC Dessin à la plume, 1856.  
AUT Fortin, Philippe  
AUTOR Viollet-le-Duc, Eugène  
(architecte)

Lorsqu'on ne connaît pas l'année exacte du document, mais que l'on sait qu'elle est différente de celle figurant dans le champ ANN, on peut préciser :

- \* une date restituée ou approximative entre crochets précédée de "ca"
- \* ou "[date non déterminée]" lorsque la date est inconnue

ANN 1998  
NUM 19983300015A3  
DATPV [ca 1989]

DATPV [date non déterminée]  
COTECOR Fonds Henrard.

## Export Mémoire

Lors de l'export des notices Illustration dans la base nationale Mémoire, le contenu du champ DATPV sera ajouté au contenu du champ AUT.

---

22 - Le champ DATPV est obligatoire ; néanmoins, le logiciel Lexic/Ovide peut en assurer la génération automatique à partir du contenu du champ ANN, si tant est que le champ DATPV soit vide.

# AUT

Auteur du phototype ou du document graphique

**CONCERNE** phototype, graphique

**CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES**

**CHAMP** alphabétique, multivaleur

**LEXIQUE** liste ouverte

**CONTENU** : nom de l' (ou des) auteur(s) de la prise de vue photographique ou du document graphique.

Ils sont détenteurs des droits moraux<sup>23</sup> en vertu du code de la propriété intellectuelle<sup>24</sup> (article L. 121-1).

AUT Laurençon, Joëlle  
COPY (c) Archives départementales des Vosges

AUT Fortin, Philippe

AUT Guérid-Talaga, Myriam

## RELATION AVEC LES AUTRES CHAMPS

Les droits conférés à l'auteur d'une oeuvre sont de deux types : les droits moraux et les droits patrimoniaux. Ces derniers doivent être précisés dans le champ COPY. Les droits moraux sont précisés dans les champs AUT, AUTR et AUTOR<sup>25</sup>.

## FORME ET USAGE

Indiquer le nom et le prénom séparés par une virgule.

Lorsque le document a été produit par plusieurs auteurs, les mentionner en utilisant le point virgule comme séparateur.

AUT Maston, Roland ; Choplain, Roger

Lorsqu'un document photographique ou graphique ou une carte postale est reproduit à l'identique ou acquis par scan, la saisie du champ AUTOR (auteur du document reproduit) est obligatoire et le champ AUT peut être renseigné.

Si le champ est renseigné, l'auteur de cette reproduction est seul habilité à décider s'il y a oeuvre de création ou non. Dans ce dernier cas, l'identité de l'auteur doit être suivi de la mention "(reproduction)".

Si l'auteur du document original reproduit n'a pas pu être identifié, le champ AUTOR doit contenir la mention "auteur inconnu".

TYPDOC document acquis par scan  
AUT Dapvriil, Philippe (reproduction)  
AUTOR Stein, Eddy (dessinateur)  
DOC Relevé à l'encre, 2001.

AUT Vialles, Jean-Bernard (reproduction)  
AUTOR Atget, Eugène (photographe)

AUT Dessert, Eric (reproduction)  
AUTOR auteur inconnu  
DOC Carte postale, vers 1900.

23 Les droits moraux confèrent à l'auteur d'une oeuvre de l'esprit le droit au respect de son nom, de sa qualité et de son oeuvre. Ils ont un caractère inaliénable, perpétuel et imprescriptible. Le droit moral comporte quatre types de prérogatives : droit de divulgation, droit à la paternité, droit au respect, droit de repentir.

24 Code de la propriété intellectuelle : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/ListeCodes>

25 L'identité de l'auteur du document photographique ou graphique doit être précisée dans le champ AUT en vertu du respect du droit moral, tandis que l'identité de l'auteur du document reproduit doit être précisée dans le champ AUTOR et l'identité de l'auteur de l'oeuvre reproduite doit être précisée dans le champ AUTR en vertu du respect du droit à la paternité sur l'oeuvre, prérogative du droit moral.

# COPY

Titulaire des droits d'exploitation du phototype ou du document graphique

**CONCERNE** phototype, graphique

**CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES**

**CHAMP** alphanumérique, multivaleur, obligatoire

**LEXIQUE** liste ouverte

**CONTENU** : mention de la personne ou de l'organisme qui possède et/ou gère les droits d'exploitation du document photographique ou graphique.

Ils sont détenteurs des droits patrimoniaux<sup>26</sup> en vertu du code de la propriété intellectuelle<sup>27</sup>.

## RELATION AVEC LES AUTRES CHAMPS

Les droits conférés à l'auteur d'une oeuvre sont de deux types : les droits moraux et les droits patrimoniaux. Les droits moraux sont précisés dans les champs AUT et AUTOR<sup>28</sup>. Les droits patrimoniaux sont précisés dans le champ COPY.

## FORME ET USAGE

Pour les phototypes et les documents graphiques réalisés de façon directe par les photographes ou les dessinateurs de services des collectivités territoriales, indiquer successivement :

- \* c) pour copyright<sup>29</sup>,
- \* le nom de la personne ou de l'organisme<sup>30</sup> qui possède et gère les droits d'exploitation
- \* lorsque la personne ou l'organisme ne gère pas les droits d'exploitation, le nom de la société de gestion collective des droits d'auteur (ou son acronyme)

Pour les phototypes ou les documents graphiques réalisés de façon directe par des photographes ou dessinateurs extérieurs aux collectivités territoriales, le champ COPY doit obligatoirement contenir l'identité de la personne physique ou morale qui détient les droits d'exploitation du document original.

Pour les phototypes réalisés de façon directe dans des institutions

COPY	(c) Ministère de la culture ; (c) Conseil général de la Moselle
DOC	Dessin aquarellé, vers 1876.
LIEUCOR	Archives départementales de la Moselle
AUT	André, Gilles
COPY	(c) Région Lorraine-Inventaire général

26 - Les droits patrimoniaux : il s'agit du droit d'exploiter une oeuvre qui comprend le droit de représentation (consistant dans la communication de l'oeuvre au public) et le droit de reproduction (consistant dans la fixation matérielle de l'oeuvre par tous les procédés qui permettent de la communiquer au public de façon indirecte).

27 - Code de la propriété intellectuelle : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/ListeCodes>

28 - L'identité de l'auteur du document photographique ou graphique doit être précisée dans le champ AUT en vertu du respect du droit moral, tandis que l'identité de l'auteur du document reproduit doit être précisée dans le champ AUTOR et l'identité de l'auteur de l'oeuvre reproduite doit être précisée dans le champ AUTR en vertu du respect du droit à la paternité sur l'oeuvre, prérogative du droit moral.

29 - Par convention, on utilise le code "(c)" pour spécifier qu'il s'agit des droits patrimoniaux de l'oeuvre.

30 - Organisme doté de la personnalité juridique.

dépositaires d'archives publiques, le champ **COPY** sera renseigné avec le nom de la personne ou de l'organisme qui possède et gère les droits d'exploitation de l'image, et le champ **LIEUCOR** devra contenir la mention de l'institution détentrice du document source reproduit.

**COPY** (c) Ministère de la culture ;  
(c) Conseil général de la Moselle  
**DOC** Dessin aquarellé, vers 1876.  
**LIEUCOR** Archives départementales de la Moselle

En ce qui concerne les cartes postales et les extraits de pages publiées, le détenteur des droits d'auteur est en principe l'éditeur, celui-ci les ayant acquis auprès du photographe lors de l'achat du fonds.

**AUT** Dreyer, Francis  
**COPY** (c) Francis Dreyer  
**COPY** (c) Ed. Yvon  
**DOC** Carte postale, 1962.  
**LIEUCOR** Collection particulière  
**COPY** (c) Ed. Julius Springer  
**DOC** Gravure, 1894.  
**AUTOR** auteur inconnu  
**TIREDE** AMBRONN, Leopold, " Handbuch der Astronomischen Instrumentenkunde ", Berlin : Ed. Julius Springer, 1899, fig. 922 p. 975.

Lorsqu'une photographie ou un document graphique provenant d'un autre service producteur que l'inventaire, et déjà mise en ligne dans la base **Mémoire**, est utilisée dans un dossier d'inventaire, elle ne doit pas faire l'objet d'une nouvelle indexation (et de ré-immatriculation) dans la base **Illustration** du service, mais doit être utilisée en respectant les mentions légales précisées dans la notice **Mémoire** qui l'accompagne.

Exemple d'une photographie d'Eugène Lefèvre-Pontalis représentant le croisillon sud de la cathédrale de Noyon, numérisée et mise en ligne par le service des Archives photographiques de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine  
**COPY** Société Française d'Archéologie et Archives Photographiques (Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine) (c) CMN

Pour les phototypes et les documents graphiques réalisés de façon directe par les photographes ou les dessinateurs de services sous tutelle du ministère de la culture, indiquer successivement :

**AUT** Fortin, Philippe  
**COPY** (c) Ministère de la culture, ADAGP

- \* (c) <sup>31</sup> pour copyright,
- \* "Ministère de la culture"
- \* le nom de la société de gestion collective des droits d'exploitation (ou son acronyme)<sup>32</sup>

31 - Ne pas indiquer (c) mais (c) pour éviter les problèmes de "parasites" dans la base nationale **Mémoire** sous **Mistral**.

32 - Deux sociétés des auteurs des arts graphiques existent : la SAIF (Société des Auteurs des arts visuels et d'Image Fixe) et l'ADAGP (société des Auteurs Dans les Arts Graphiques et Plastiques). L'inventaire général avait passé une convention avec l'ADAGP dont l'acronyme figurait donc dans le champ **COPY**. Dorénavant, pour les services de l'inventaire général des collectivités territoriales, il conviendra d'ajouter dans le champ **COPY**, si nécessaire, l'acronyme de la société retenue.

# DIFF

## Autorisations de diffusion

**CONCERNE** phototype, graphique

**CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES**

**CHAMP** alphanumérique, monovaleur, obligatoire

**LEXIQUE** liste fermée

**CONTENU** : combinaison de deux termes destinés à préciser aux personnels et services responsables de la diffusion de la documentation, les modalités de communication et de reproduction du document.

Par communication, on entend la divulgation auprès du public du document. Les restrictions de communication sont liées à la confidentialité de l'information portée par le document (collection particulière, intérieur de demeures privées) ou à la législation en vigueur. Par reproduction, on entend les modalités d'utilisation du document.

### FORME ET USAGE

Les services ayant passé commande de la couverture photographique et graphique de l'opération d'inventaire doivent s'assurer qu'ils détiennent les droits - ou les autorisations d'usage selon les cas - sur les images destinées à être diffusées sur le serveur du ministère de la Culture : droit de propriété intellectuelle (droit du photographe ou du dessinateur), droit à la paternité de l'oeuvre photographiée, droit à l'image (droit de la personne photographiée, droit du propriétaire sur l'image de son bien).

En vertu de l'article 95 de la loi de décentralisation<sup>33</sup>, la diffusion des images par l'Etat ne donnera pas lieu à rémunération de leur auteur lorsque cette diffusion sera effectuée à titre gratuit.

Différentes mentions peuvent figurer dans les notices Illustration en fonction des restrictions de communication et de reproduction précisées par le détenteur des droits (voir lexique DIFF).

### EXPORT MEMOIRE

Peuvent être intégrées sur le serveur d'images du Ministère (Internet) les images dont le champ DIFF contient :

- \* la mention "communication libre, reproduction soumise à autorisation" (contrôle au versement) qui après chargement dans Mémoire devient "reproduction soumise à l'autorisation du titulaire des droits d'exploitation" afin d'éviter toute ambiguïté ;

---

33 - Article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et relatif au contrôle scientifique et technique de l'Etat en matière d'inventaire général du patrimoine culturel et au Conseil national de l'inventaire général du patrimoine culturel  
(cf [http://www.dgcl.interieur.gouv.fr/reformes/accueil\\_reformes.html](http://www.dgcl.interieur.gouv.fr/reformes/accueil_reformes.html))

- \* la mention “communication libre, reproduction interdite” (contrôle au versement) qui, après chargement dans Mémoire, devient “reproduction interdite” ;
- \* la mention “tous droits réservés”<sup>34</sup> (contrôle au versement) qui, après chargement dans Mémoire, garde le même intitulé.

## LEXIQUE DIFF

### Liste des couples de descripteurs permettant un export dans la base nationale Mémoire

- \* communication libre, reproduction soumise à autorisation  
*Chargement dans Mémoire avec la mention “reproduction soumise à l’autorisation du titulaire des droits d’exploitation”*
- \* communication libre, reproduction interdite  
*Chargement dans Mémoire avec la mention “reproduction interdite”*
- \* tous droits réservés  
*Chargement dans Mémoire avec la mention “tous droits réservés”*

### Liste des couples de descripteurs ne permettant pas un export dans la base nationale Mémoire<sup>35</sup>

- \* communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation  
*Pas d’export possible vers Mémoire*
- \* communication soumise à autorisation, reproduction interdite  
*Pas d’export possible vers Mémoire*
- \* communication interdite, reproduction interdite  
*Pas d’export possible vers Mémoire*

---

34 - Cette mention ne doit être utilisée que pour des documents photographiques ou graphiques pour lesquels les titulaires des droits de la propriété intellectuelle et autre droits moraux n’ont pu être identifiés. En cas d’identification de l’auteur, le service s’engage à retirer la photographie ou à payer un droit forfaitaire à l’auteur.

35 - Les illustrations dont le champ DIFF est renseigné avec l’un des trois couples de descripteurs ne permettant pas d’export vers la base de données nationale Mémoire, ne doivent pas non plus faire l’objet d’une mise en ligne via les pages de dossiers documentaires (numérisation des dossiers verts).

## CHAPITRE II : RÉFÉRENCIAGE DU SUJET REPRÉSENTÉ

### Référencement du dossier de l'œuvre étudiée

<b>PAYS</b>	Pays .....	II-27
<b>REG</b>	Région .....	II-28
<b>DPT</b>	Département .....	II-29
<b>AIRE</b>	Aire d'étude .....	II-31
<b>COM</b>	Commune .....	II-32
<b>LIEU</b>	Lieu-dit ou secteur urbain .....	II-34
<b>ADRS</b>	Adresse .....	II-35
<b>EDIF</b>	Edifice de conservation .....	II-37
<b>DENO</b>	Dénomination de l'œuvre étudiée (édifice, ensemble bâti, objet ou décor) .....	II-38
<b>TICO</b>	Titre courant de l'œuvre étudiée (édifice, ensemble bâti, objet ou décor) .....	II-40
<b>LBASE</b>	Identifiant(s) Mérimée ou Palissy .....	II-41

### Référencement du sujet représenté

<b>SUJET</b>	Sujet représenté sur l'illustration .....	II-42
<b>AUTR</b>	Auteur de l'œuvre étudiée (édifice, ensemble bâti, objet ou décor) .....	II-44
<b>LEG</b>	Légende du document .....	II-46

Dans la plupart des cas, le référencement du sujet représenté équivaut à la dénomination de l'œuvre étudiée dans le dossier. Dans d'autres cas, comme celui des dossiers de présentation, de synthèse ou d'ensemble, le champ SUJET permet d'affiner l'indexation de l'illustration en introduisant des termes du thésaurus pertinents pour décrire l'image.





# PAYS

Pays

CONCERNE phototype, graphique

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

CHAMP alphabétique, multivaleur

LEXIQUE liste fermée

**CONTENU** : pays où est située l'œuvre étudiée.

Ne pas confondre le lieu où est située l'œuvre étudiée avec le lieu de la prise de vue.

## RELATION AVEC LES AUTRES CHAMPS

Pour les notices Illustration se rapportant à une œuvre située hors de France, le champ DPT sera obligatoirement rempli avec la valeur 00 et le champ REG sera laissé vide.

PAYS	Maroc
REG	<vide>
DPT	00

## FORME ET USAGE

Le nom du pays doit être écrit en respectant le code géographique de l'INSEE en vigueur.

Le champ PAYS n'est renseigné que pour les œuvres situées hors de France. Non rempli (pour les œuvres situées sur le territoire français), il sera généré automatiquement lors du versement dans la base nationale Mémoire.

PAYS	Espagne
------	---------

Dans le cas de cartes frontalières, le champ PAYS doit contenir les noms des différents pays, y compris la France, et le champ DPT la valeur 00.

PAYS	Italie ; France
REG	<vide>
DPT	00
DENO	<vide>
TICO	<vide>
SUJET	carte
LEG	Vue d'ensemble de la carte historique du Grand-Escarton briançonnais au 18e siècle.
LBASE	IA05000023 (référence du dossier "présentation de l'opération")

## REG

Région

**CONCERNE** phototype, graphique

**CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES**

**CHAMP** alphabétique, multivaleur, contrôle lexical, obligatoire<sup>36</sup>

**LEXIQUE** liste fermée

**CONTENU** : région où est située l'oeuvre étudiée.

Ne pas confondre le lieu où est située l'oeuvre étudiée avec le lieu de la prise de vue.

### FORME ET USAGE

Le nom de la région doit être écrit en respectant le code géographique de l'INSEE en vigueur.

Le champ REG étant multivaleur, il est possible d'indiquer plusieurs noms de région séparées par un point-virgule (c'est le cas des cartes interrégionales par exemple).

Le champ REG peut être généré grâce au logiciel Ovide, lors du chargement des notices dans la base Mémoire (voir Annexes), à partir du contenu du champ DPT.

Toutefois, pour les notices se rapportant à des oeuvres situées sur le territoire français et dont le champ DPT est rempli avec la valeur 00 (cas des cartes interrégionales par exemple), le champ REG ne pourra pas être généré automatiquement.

REG	Pays de la Loire
REG	Nord-Pas-de-Calais

Exemple d'une carte interrégionale

REG	Ile-de-France ; Haute-Normandie
DPT	00
COM	<vide>
DENO	voie ferrée
TICO	voie ferrée Paris-Rouen-Le Havre

36 - Ce champ obligatoire pour les notices Illustration se rapportant à des dossiers d'oeuvres localisées sur le territoire français. Pour les notices qui concernent des documents se rapportant à la France entière ou à des pays étrangers, le champ REG ne sera pas rempli.

## DPT Département

CONCERNE phototype, graphique

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

CHAMP alphanumérique, monovaleur, contrôle lexical, contrôle de cohérence, obligatoire

LEXIQUE liste fermée

**CONTENU** : département où est située l'oeuvre étudiée.

Ne pas confondre le lieu où est située l'oeuvre étudiée avec le lieu de la prise de vue.

### RELATIONS AVEC LES AUTRES CHAMPS

Le département constitue le second segment du numéro d'identification des phototypes et des graphiques (NUMI), ce qui justifie qu'il soit monovaleur et ce qui le différencie du traitement du champ DPT dans les bases d'oeuvres Mérimée et Palissy.

ANN	1989
DPT	37
NUM	00024
FOR	Z
TYP	A
NUMI	19893700024ZA

### FORME ET USAGE

Le numéro de département comprend toujours 2 chiffres pour la métropole, un chiffre et une lettre pour les départements corses et 3 chiffres pour les départements d'outre-mer.

DPT	70	(pour la Haute-Saône)
DPT	2A	(pour la Corse du Sud)
DPT	971	(pour la Guadeloupe)

Pour des documents qu'il n'est pas possible de localiser au département (ex : cartes régionales, interrégionales ou inter-départementales) ou dont la localisation départementale est incertaine ou multiple, indiquer "00" dans le champ DPT et préciser si possible :

\* dans COM

- les communes concernées lorsqu'elles sont multiples<sup>37</sup>
- ou laisser le champ vide si l'oeuvre étudiée couvre un ensemble de communes sur un ou plusieurs départements ou sur une ou plusieurs régions

\* dans AIRE : l'aire d'étude concernée

\* dans REG : la ou les région(s) concernée(s)

\* dans PAYS : le pays étranger concerné

Le contenu du champ DPT dont la valeur est 00, sera supprimé lors du chargement des notices Illustrations dans la base nationale Mémoire.

Exemple d'une carte inter-régionale

REG	Ile-de-France ; Haute-Normandie
DPT	00
COM	<vide>
DENO	voie ferrée
TICO	voie ferrée Paris-Rouen-Le Havre

Exemple d'une photographie ou d'un graphique représentant un pont reliant deux communes situées dans deux départements

REG	Ile-de-France
DPT	00
COM	Paris ; Suresnes
DENO	pont
TICO	pont de Suresnes

Exemple d'une photographie de l'observatoire d'Alger

PAYS	Algérie
DPT	00
COM	Alger
NUM	2004000010ZA

37 - Si le nombre de communes est trop important, il est souhaitable de laisser le champ COM vide (voir champ COM).

Exemple d'une photographie d'un bâtiment localisé en Italie à Rome

PAYS	Italie
DPT	00
COM	Rome
DENO	église
TICO	église Saint-Jean-de-La-tran

Dans le cas d'une reproduction de document utile au dossier documentaire d'une œuvre représentée (et non dans le cas d'une œuvre d'art étudiée en tant que telle), le phototype est adressé au numéro du département dans lequel se situe l'œuvre étudiée. Le lieu de conservation du document doit être mentionné dans le champ LIEUCOR, éventuellement complété par COTECOR.

REG	Lorraine
DPT	57
COM	Bitche
DENO	citadelle
TICO	citadelle de Bitche
LEG	Plan d'ensemble.
DOC	Dessin aquarellé, 120 x 130 cm, 1834.
LIEUCOR	Ministère de la Défense, Service historique de la Défense, Vincennes

# AIRE

Aire d'étude

**CONCERNE** phototype, graphique

**CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES**

**CHAMP** alphanumérique, monovaleur, contrôle lexical

**LEXIQUE** liste hiérarchisée

## CONTENU

Pour les documents photographiques ou graphiques illustrant les dossiers d'une opération d'inventaire, il convient de reprendre le contenu du champ AIRE tel que défini dans le dossier de présentation de l'opération<sup>38</sup>.

Pour les illustrations se rapportant à des dossiers ponctuels ou à la documentation préliminaire, le champ AIRE n'est pas renseigné.

REG Provence-Alpes-Côte d'Azur  
AIRE Briançon (canton de)

REG Franche-Comté  
AIRE Jura  
DENO fromagerie

## FORME ET USAGE

Reprendre le contenu du champ AIRE tel que défini dans les notices des bases d'œuvre.

---

38 - Quand une opération de repérage du patrimoine industriel (aire d'étude départementale) est réintégrée dans l'inventaire topographique, l'aire d'étude est modifiée et devient celle de l'inventaire topographique.

# COM

Commune

**CONCERNE** phototype, graphique

**CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES**

**CHAMP** alphanumérique, multivaleur, contrôle lexical

**LEXIQUE** liste fermée

**CONTENU** : commune(s) où est située l'oeuvre étudiée au moment de l'immatriculation du document photographique ou graphique.

## RELATIONS AVEC LES AUTRES CHAMPS

Pour les reproductions de document, on indique le lieu représenté et non le lieu de conservation dans lequel a été réalisée la prise de vue.

COM	Sens
DENO	cathédrale
LIEUCOR	Bibliothèque nationale, Paris

## FORME ET USAGE

L'orthographe de référence est celle de l'édition la plus récente du code INSEE.

Les noms des communes ne prennent des majuscules qu'aux substantifs et aux adjectifs. Les mots les composant sont liés par des traits d'union, à l'exception de l'article, ce dernier étant rejeté à la fin, comme c'est le cas pour les notices des bases Mérimée et Palissy.

COM	Jonchère-Saint-Maurice (La)
-----	--------------------------------

Pour les documents qu'il n'est pas possible de localiser à la commune, indiquer uniquement le numéro du département dans le champ DPT et laisser le champ COM vide<sup>39</sup>. Les champs REG et AIRE peuvent permettre de préciser la région et/ou l'aire d'étude concernées.

DPT	79
COM	<vide>
DENO	<vide>
SUJET	carte
LEG	Carte départementale des Deux-Sèvres.

Pour les grandes villes divisées en arrondissements, ces derniers sont précisés après le nom de la commune.

COM	Paris 12e arrondissement
-----	--------------------------

Pour les documents faisant référence à plusieurs communes :  
\* Si le nombre de communes figurant sur le document photographique ou graphique (cartographie) n'est pas trop important, on note les différentes communes dans le champ COM en séparant chaque nom par

DPT	94
COM	Ivry-sur-Seine ; Charenton-le-Pont
DENO	pont
TICO	pont de Conflans

39 - Le chargement des notices Illustration dans Mistral se fait via le logiciel Ovide et donne lieu à des générations automatiques permettant une meilleure consultation de la base Mémoire. Or la génération du code INSEE dans les notices se fait grâce aux lexiques des champs DPT et COM. Un contenu erroné du champ COM (comme par exemple COM=[nom de département]) perturbe la génération du contenu du champ INSEE. De ce fait, il n'est plus possible d'inscrire dans le champ COM de la base Illustration, un contenu autre que celui figurant dans le lexique des communes également utilisé pour les bases Mérimée et Palissy.

un point-virgule.

\* Si ce nombre est trop important, il est souhaitable de laisser le champ COM vide, mais de remplir les champs REG, DPT et éventuellement AIRE.

REG	Ile-de-France ; Haute-Normandie
DPT	00
COM	<vide>
DENO	voie ferrée
TICO	voie ferrée Paris-Rouen-Le Havre

### Consignes particulières de rédaction

La localisation peut être complète ou incomplète selon les objets concernés<sup>40</sup>.

#### a) La localisation est complète (REG, DPT, COM, EDIF)

- \* pour les objets appartenant au domaine public,
- \* pour les objets contenus dans les édifices religieux des régions où ils relèvent d'un statut particulier (Alsace et Moselle),
- \* pour le décor immeuble porté par un édifice privé, à condition que le propriétaire ait donné son accord,
- \* pour les machines énergétiques et les machines liées à la production industrielle, à condition que le propriétaire ait donné son accord.

Dans ces cas seulement, les œuvres sont localisées normalement et, en particulier, le champ EDIF doit être rempli.

REG	Franche-Comté
DPT	25
COM	Baume-les-Dames
EDIF	usine de tableterie (usine de pipes Ropp)
DENO	machine à tourner
TICO	5 machines à tourner (tours revolver)

#### b) La localisation est incomplète<sup>41</sup> (REG, DPT)

- \* pour les objets de propriété privée qui ne sont, en règle générale, localisés qu'à l'aire d'étude ou au département.

Ces informations sur la localisation précise, qui ne figurent pas dans la base Mémoire, doivent néanmoins être conservées dans le service (les champs de gestion régionale peuvent être utilisés à cet effet).

En conséquence, seuls les champs REG et DPT sont remplis de façon complète. Le champ AIRE est rempli, sauf pour les objets de qualité exceptionnelle, privés ou publics, qui ne sont localisés qu'au niveau de la région et du département.

REG	Provence-Alpes-Côte d'Azur
DPT	05
AIRE	Briançon (canton de)
COM	<vide>
DENO	armoire
TICO	armoire suspendue

Pour le patrimoine maritime et fluvial, indiquer le port de stationnement habituel.

REG	Pays de la Loire
DPT	44
COM	Noirmoutier-en-l'Île
LIEU	Port (le)
ADRS	Boucaud (quai)
DENO	bateau de service
TICO	bateau de service (baliseur) dit Martroger III

40 - "Les objets mobiliers privés non protégés appartenant à des personnes privées sont localisés à différents échelons (commune, canton, département, voire région) en fonction de l'importance et du contenu de la collection. A l'exception de certains décors portés ou immeubles par destination, aucune indication d'adresse n'est donnée pour des raisons liées à la vie privée et à la sécurité des œuvres. Les machines des usines ou des entreprises étudiées sont localisées avec l'accord des propriétaires", Circulaire sur la communication des données, M. Clément, 2006, paragraphe 6.

41 - Une cohérence d'ensemble doit exister entre ce qui est fait dans Illustration/Mémoire et Palissy afin d'éviter une localisation complète dans une base et incomplète dans l'autre.

## LIEU

Lieu-dit ou secteur urbain

CONCERNE phototype, graphique

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

CHAMP alphanumérique, multivaleur

### CONTENU

en milieu rural, nom du lieu-dit ou du hameau ; en milieu urbain, nom du quartier ou du faubourg

### FORME ET USAGE

Comme pour les communes, l'article est rejeté après le nom du lieu-dit ou du secteur urbain, et il conserve une minuscule.

LIEU Bordes (les)

En milieu urbain, les termes "faubourg" et "quartier" suivent le nom du secteur.

COM Laon  
LIEU Neuville (faubourg de la)

Lorsque l'oeuvre étudiée se trouve en écart ou isolée, se référer au toponyme du cadastre (à défaut, celui de la carte IGN). Pour les lieux sans toponyme, utiliser le toponyme le plus proche suivi de la mention "(près de)".

LIEU Verrière (près de)

Préciser "sans toponyme" pour les œuvres isolées sans toponyme, ni sur la carte IGN, ni sur le cadastre et trop éloignées d'un lieu identifiable.

### Export MÉMOIRE

Lors du versement des notices illustration dans la base Mémoire le contenu des champs LIEU et ADRS sont fusionnés dans le champ ADRESSE.



# ADRS

Adresse

CONCERNE phototype, graphique

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

CHAMP alphanumérique, multivaleur

**CONTENU** : nom de la rue et numéro dans la rue.

En l'absence de numérotation officielle, une numérotation artificielle peut être attribuée par l'auteur de la notice pour distinguer les œuvres d'une même localité ou d'une même rue ayant une même désignation.

ADRS Général-de-Gaulle (place du), 2e maison

ADRS 5e ferme

## FORME ET USAGE

Trois informations figurent habituellement pour chaque œuvre, dans l'ordre suivant :

- \* nom de la voie
- \* type de la voie entre parenthèses
- \* numéro de la voie

ADRS Parc-Royal (rue du) 10

ADRS Maréchal-Leclerc (place du) 3, 5

Pour une œuvre existante, on fait toujours figurer le nom actuel de la voie où elle est située.

Pour une œuvre détruite située sur une voie détruite, et seulement dans le cas où il est impossible de se référer à la voirie actuelle, on indique le type de voie précédé de la mention "ancien" ou "ancienne".

ADRS Sainte-Zénoïe (ancienne rue) 4

Pour un édifice donnant sur plusieurs rues, les différentes adresses, séparées par des points-virgules, sont mentionnées en commençant par la principale<sup>42</sup>.

Pour un ensemble architectural dont les différents composants sont dispersés, on note l'adresse du bâtiment principal.

ADRS Héloïse (avenue) 140 ; Abélard (boulevard) 23

Le type de la voie est parfois inclus dans le nom de la voie. Les parenthèses restent alors vides mais figurent entre le nom de la voie et le numéro dans la voie.

ADRS Grande Rue () 22

Noter le nom de la voie et le type de voie de façon complète et se conformer aux styles typographiques en vigueur<sup>43</sup>.

42 Ce principe permet de trier sur les adresses principales.

43 *Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale*, Paris : Imprimerie nationale, 1990, p. 156-157.

D'une façon générale, on n'utilise pas d'abréviations pour les types de voie, exception faite de :

R.N. (route nationale)

R.D. (route départementale)

C.D. (chemin départemental)

V.C. (voie communale)

C.V. (chemin vicinal)

C.C. (chemin communal)

R.S. (route stratégique)

C.G.C. (chemin de grande communication)

|ADRS R.N. 10

### **Export MÉMOIRE**

Lors du versement des notices illustration dans la base Mémoire le contenu des champs LIEU et ADRS sont fusionnés dans le champ ADRESSE.

# EDIF

Edifice de conservation

**CONCERNE** phototype, graphique

**CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES**

**CHAMP** alphanumérique, monovaleur

**LEXIQUE** texte libre sans majuscule, sans initiale ni point final

## CONTENU

Ce champ contient la désignation de l'édifice ou de l'ensemble architectural dans lequel l'œuvre est située.

Reprendre le contenu du champ EDIF de la notice d'œuvre correspondante.

## FORME ET USAGE

Ce champ doit permettre de désigner sans ambiguïté la notice de l'ensemble architectural, de l'édifice ou de l'édicule à laquelle peut être rattachée la notice de l'œuvre.

DENO	stalles
TICO	stalles du chœur
EDIF	abbaye de prémontrés Saint-Gustave

Dans le cas de notices d'édicules ou d'édifices correspondant à des parties constituantes d'un ensemble, on peut mentionner ce dernier dans le champ EDIF.

DENO	tombeau
TICO	tombeau d'Oscar Wilde
EDIF	cimetière du Père La-chaise ; 53e division, n° 55 PA-1909
DENO	buste
TICO	buste de Jules Janin
EDIF	cimetière (tombeau non étudié)

S'il s'agit d'un musée, il convient de donner la désignation relevée dans le Répertoire des musées de France<sup>44</sup>, s'il n'a pas de titre spécifique, on doit préciser le nom de la commune.

DENO	enseigne de boutique
TICO	enseigne de boutique de marchand drapier
EDIF	église paroissiale Saint-Laurent, actuellement musée Le Secq-des-Tournelles

Ce champ permet également de mentionner le fait que l'œuvre étudiée appartient à une collection particulière<sup>45</sup>.

DENO	tableau
TICO	tableau : l'Annonciation
EDIF	collection particulière

44 - <http://museofile.culture.fr/>

45 - Ne pas confondre avec la mention "collection particulière" devant figurer dans le champ LIEUCOR pour un document reproduit appartenant à un propriétaire privé.

# DENO

Dénomination de l'oeuvre étudiée (édifice, ensemble bâti, objet ou décor)

CONCERNE phototype, graphique

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

CHAMP alphabétique, multivaleur, contrôle lexical

LEXIQUE liste hiérarchisée (lexique des champs DENO, PART, REMA, VERT des bases Mérimée et Palissy)

## CONTENU

La dénomination désigne l'oeuvre étudiée dans les bases Mérimée et Palissy. Elle reprend les lexiques DENO, PART, REMA et VERT de ces dernières.

DENO armoire  
DENO usine d'extraction

## RELATION AVEC LES AUTRES CHAMPS

Lorsqu'une image est utilisée pour illustrer un dossier "présentation de l'opération", "présentation de la commune", "présentation du mobilier" ou un "dossier collectif", le champ DENO doit être renseigné avec la dénomination appropriée de l'oeuvre représentée et les champs CARTEXA et CARTEXO (cf. Annexes : champs de gestion régionale Inventaire) permettent de répondre au besoin d'édition des cartex. Si le sujet de l'illustration n'est pas une oeuvre architecturale ou mobilière, le champ SUJET permettra de décrire l'image à l'aide de mots clés.

DENO stalles  
TICO stalles  
CARTEXO présentation du mobilier  
LEGEX Fig. 7. Vue d'ensemble vers le chœur.  
LEG Vue d'ensemble des stalles  
DENO <vide>  
TICO paysage de vignes  
SUJET paysage  
CARTEXA présentation de la commune d'Avon-les-Roches

Pour les notices d'ensembles étudiés dans Palissy et dont la dénomination est vide, on reporte alors les descripteurs du champ PART de la notice Palissy dans le champ DENO de la notice Illustration si la totalité de ces éléments figure sur l'image. Le champ TICO de la base Illustration reprendra, quant à lui, le contenu du champ TICO de la notice Palissy.

DENO chape ; chasuble ; manipule ; bourse de corporal  
TICO ensemble chape, chasuble, étole, bourse de corporal (ornement blanc)

Si l'image ne reprend pas la totalité des éléments de l'ensemble étudié, alors le champ SUJET permet d'indiquer les dénominations des seuls éléments représentés et le champ DENO reprend l'ensemble des descripteurs du champ PART.

DENO chape ; chasuble ; manipule ; bourse de corporal  
TICO ensemble chape, chasuble, étole, bourse de corporal (ornement blanc)  
SUJET chape  
LEG Vue d'ensemble de la chape.

## FORME ET USAGE

L'oeuvre identifiée doit être désignée par le(s) descripteur(s) spécifique(s) correspondant(s). L'usage des termes génériques doit rester exceptionnel.

DENO maison  
TICO maison dite Clos Saint-Bernard ou villa Noailles

Lorsque le champ SUJET n'a pas été rempli, le champ DENO devient le champ d'indexation permettant l'interrogation des notices ; aussi, les affixes numériques ne doivent en aucun cas y figurer. On peut préciser l'appartenance de l'oeuvre étudiée à un ensemble d'oeuvres dans le champ TICO.

DENO maisons  
TICO maisons en série (série de 5)  
LEG Vue d'ensemble.

Pour les édifices ou les objets impossibles à identifier, on emploiera le descripteur “édifice non identifié” ou “œuvre de fonction non identifiée” et on précisera la description dans le champ Tico, suivie éventuellement d’un point d’interrogation entre parenthèses lorsque subsiste un doute.

DENO	édifice non identifié
DENO	œuvre de fonction non identifiée
TICO	oeuvre de fonction non identifiée : cartable d'écolier (?)

Si le terme adéquat ne figure pas dans le lexique DENO, choisir le générique qui s’en rapproche le plus et indiquer dans le champ Tico le mot ou l’expression adéquat.

DENO	édifice fortifié
TICO	édifice fortifié : tour

Tout comme dans les notices d’oeuvre, les dénominations successives<sup>46</sup> sont notées par ordre chronologique, les dénominations simultanées par ordre d’importance.

DENO	ermitage ; usine de ferblanterie
TICO	ermitage puis usine de ferblanterie
DENO	mairie ; école
TICO	mairie-école
DENO	chapiteau ; bénitier
TICO	chapiteau, actuellement bénitier

Une fois élaborée la dénomination de l’oeuvre étudiée, il convient de respecter la même syntaxe dans toutes les notices de la base illustration se rapportant à cette oeuvre, le champ SUJET apportant pour chaque illustration des précisions sur le sujet représenté.

---

46 - Pour les dénominations successives, ne pas confondre “dénomination” et “destination” : une dénomination correspond à une structure architecturale ; une destination à une mutation de l’utilisation n’ayant pas entraîné de modification importante de l’architecture.

# TICO

Titre courant de l'oeuvre étudiée (édifice, ensemble bâti, objet ou décor)<sup>47</sup>

CONCERNE phototype, graphique

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

CHAMP alphanumérique, obligatoire

LEXIQUE texte libre, sans majuscule, sans initiale ni point final

**CONTENU** : titre courant de l'oeuvre étudiée tel que figurant dans les notices des bases Mérimée et Palissy.

Le champ Tico doit, au minimum, reprendre le contenu du champ DENO ou, à défaut, celui du champ SUJET. Il est **obligatoirement** rempli, car il est le seul champ de la désignation de l'oeuvre étudiée à être présent dans les produits d'édition.

## FORME ET USAGE

Dans le cas des dénominations multiples (simultanées ou successives), rapporter les compléments d'information (raisons sociales, précisions sur la dénomination, appellations les plus importantes, etc.) aux différentes dénominations.

Dans certains cas, il peut être utile d'employer les adjectifs **dit (dite)** ou **appelé (appelée)** pour structurer l'information et faciliter la compréhension.

Une fois élaboré le titre courant de l'oeuvre étudiée, il convient de respecter la même syntaxe dans toutes les notices de la base Illustration se rapportant à cette oeuvre, le champ LEG apportant pour chaque illustration des précisions sur le sujet représenté.

DENO monument aux morts  
TICO monument aux morts de la guerre de 1914-1918

EDIF église paroissiale Notre-Dame  
DENO statue  
TICO statue : Vierge à l'Enfant

DENO usine de teinturerie ; usine d'apprêt des étoffes ; usine de feutre ; usine de matériel électrique  
TICO usine de teinturerie et d'apprêt des étoffes Houpin, puis usine de feutre Haehnlé et Cie, actuellement usine de petit matériel électrique GTE

EDIF église paroissiale Saint-Louis  
DENO chapiteau ; bénitier  
TICO chapiteau, actuellement bénitier

DENO bateau de pêche ; bateau de plaisance  
TICO bateau de pêche, actuellement bateau de plaisance

DENO gare ; musée  
TICO gare d'Orléans, puis d'Orsay, actuellement musée d'Orsay

DENO commanderie ; ferme  
TICO commanderie d'hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem dite commanderie de Morte-saigne, actuellement ferme

DENO brasserie ; usine de construction aéronautique  
TICO brasserie de la Pomme Rouge, puis de la Cigogne, actuellement usine de construction aéronautique Rocher

47 - Voir *Système descriptif de l'architecture*, 1999, p. 58, et *Système descriptif des objets mobiliers*, 1999, p. 105.

CONCERNE phototype, graphique

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

CHAMP alphanumérique, multivaleur

**CONTENU** : identifiant de la (ou des) notice(s) Mérimée ou Palissy correspondant à l'illustration, lorsqu'une telle notice existe.

Ce champ est **obligatoirement** rempli lorsque l'illustration indexée documente un dossier d'œuvre faisant l'objet d'une notice dans les bases Mérimée ou Palissy.

## FORME ET USAGE

Reprendre l'identifiant de la base d'œuvre (Mérimée / Palissy) sous sa forme :

- \* pour l'inventaire : code IA ou IM + DPT + numéro séquentiel sur 6 caractères.
- \* pour les monuments historiques : code PA ou PM + DPT + numéro séquentiel sur 6 caractères.

Une notice Illustration peut renvoyer à la fois à une notice d'œuvre architecturale et à une notice d'œuvre mobilière. Elle peut servir également à illustrer plusieurs dossiers Architecture ou Objet mobilier. Dans ce cas, le champ **LBASE** est renseigné avec les différentes références de dossiers concernés.

Les liens se faisant par rebond d'une base à l'autre, si l'illustration représente un objet mobilier étudié dans la base Palissy, le contenu du champ **LBASE** doit être une ou plusieurs références de type IM[...] ou PM[...], même si cet objet est contenu dans un édifice étudié dans la base Mérimée. La notice Illustration spécifiera le nom de l'édifice contenant dans la base Mérimée (**EDIF**) mais renverra uniquement à la notice Palissy (**LBASE**), qui, elle est liée par le champ **REFA** à la notice Mérimée de l'édifice contenant.

LBASE IA69000125

LBASE IA59000324 ; PA59001354

DENO calice  
TICO calice  
EDIF cathédrale Notre-Dame  
LBASE IM25000123

DENO cathédrale  
TICO cathédrale Notre-Dame  
LBASE IA25009703

DENO calice  
TICO calice  
EDIF église paroissiale Saint-Gall  
LBASE IM68008581

DENO bas-relief  
TICO bas-relief : le Nil et le Tigre  
EDIF fontaine  
LBASE IM72001035  
LEG Vue d'ensemble.

Exemple d'un phototype illustrant à la fois le dossier de l'église paroissiale, le dossier de présentation du mobilier, et le dossier individuel du maître-autel

DENO autel  
TICO maître-autel  
LBASE IA00123456 ; IM00001236 ; IM00001237

LEG Vue générale du maître-autel.

CARTEXO présentation du mobilier  
CARTEXA église paroissiale Saint-Etienne

LEGEX Fig. 3. Vue de l'intérieur de l'église vers le chœur.

## SUJET Sujet de l'illustration

**CONCERNE** phototype, graphique

**CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES**

**CHAMP** alphabétique, multivaleur, contrôle lexical

**LEXIQUE** liste hiérarchisée (lexique des champs DENO, PART, REMA, VERT de la base Mérimée et du champ DENO de la base Palissy)

liste fermée des termes nécessaires à l'indexation du sujet de l'illustration

### CONTENU

Le champ SUJET sert à affiner l'indexation de l'illustration par rapport à la dénomination du dossier de l'œuvre étudiée.

### RELATIONS AVEC LES AUTRES CHAMPS

Pour rendre plus pertinente l'interrogation et la recherche d'images aussi bien dans les bases de données locales que dans la base de données nationale Mémoire, le champ SUJET peut être rempli avec un ou plusieurs descripteurs des lexiques des champs DENO, PART, REMA, VERT, correspondant au sujet propre de l'illustration. Le lien entre la notice d'œuvre Mérimée/Palissy et l'image se fait par le remplissage du champ LBASE.

Dans la plupart des illustrations d'œuvres, la dénomination de celle-ci constitue le sujet même de l'illustration, mais dans le cas de dossiers de présentation, de dossiers d'œuvres complexes, avec des parties constituantes, ou des dossiers d'ensemble d'œuvres fonctionnel et cohérent, l'illustration ne porte parfois que sur un élément, une partie constituante, une inscription, etc. Si ces informations sont généralement apportées dans le champ LEG, le champ SUJET permet de les indexer selon un vocabulaire contrôlé.

Lorsqu'une image est utilisée pour illustrer un dossier "présentation de l'opération", "présentation de la commune", "présentation du mobilier" ou un "dossier collectif", et si le sujet de l'illustration n'est pas une œuvre architecturale et mobilière, le champ SUJET permettra de décrire l'image à l'aide de mots clés ; le champ DENO est laissé vide et les champs CARTEXA et CARTEXO (cf. Annexes : champs de gestion régionale Inventaire) permettent de répondre au besoin d'édition des cartex.

### FORME ET USAGE

Les descripteurs, utilisés sans affixe numérique, sont ceux des lexiques DENO, PART, REMA et VERT des bases Mérimée et Palissy.

EDIF	église paroissiale Saint-Marcel
DENO	chasuble ; manipule ; bourse de corporal
TICO	ensemble chasuble, manipule et bourse de corporal (ornement blanc)
SUJET	chasuble
LEG	Détail de l'orfroi de la chasuble.

DENO	ferme
TICO	ferme
SUJET	colombier
LEG	Vue d'ensemble du colombier.
LBASE	IA17000012

(référence Mérimée du dossier de la ferme dont on a photographié le colombier)

DENO	<vide>
TICO	paysage de vignes
SUJET	paysage
LEG	Vue générale.
CARTEXA	présentation de la commune d'Avon-les-Roches



A ces descripteurs s'ajoutent ceux du lexique **SUJET**<sup>48</sup>.

COM	Dunkerque
DENO	<vide>
TICO	paysage
SUJET	<b>paysage</b>
LEG	Vue des dunes.
LBASE	IA62000000
	(référence Mérimée du dossier de présentation de l'opération)
EDIF	église paroissiale Saint-Saturnin
COM	Lyon
DENO	calice
TICO	calice
SUJET	<b>poinçon</b>
LEG	Vue du poinçon de l'orfèvre Armand-Calliat.
DPT	79
COM	<vide>
DENO	<vide>
TICO	carte
SUJET	<b>carte</b>
LEG	Carte départementale des Deux-Sèvres.

## EXPORT MEMOIRE

Ce champ, facultatif dans la base Illustration, constitue l'unique champ d'interrogation par descripteurs dans la base nationale Mémoire. En l'absence de contenu, il sera automatiquement constitué de celui du champ **DENO**.

---

48 - La liste fermée des termes autorisés est soumise à l'approbation du département Recherche, méthodes et expertise. L'entrée de nouveaux termes dans la liste pourra faire l'objet d'une demande argumentée de la part des services régionaux.

# AUTR

Auteur de l'œuvre représentée (édifice, ensemble bâti, objet ou décor)

CONCERNE phototype, graphique

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

CHAMP alphanumérique

LEXIQUE liste ouverte avec affixe

**CONTENU** : mention de l'auteur de l'œuvre représentée - que ce soit un édifice, un ensemble bâti, un objet ou un décor - au titre du droit à la paternité de l'œuvre, en particulier si celle-ci est tombée dans le domaine public.

## RELATION AVEC LES AUTRES CHAMPS

Le champ AUTR n'est pas obligatoire pour les illustrations dont le champ LBASE a été renseigné.

Ne pas confondre avec l'auteur d'un document reproduit illustrant une œuvre (champ AUTOR).

AUT Vialles, Jean-Bernard (re-production)  
DENO opéra  
AUTR Garnier, Charles (architecte)  
AUTOR Atget, Eugène (photographe)  
DOC Photographie sur plaque de verre, 1902.  
LIEUCOR Bibliothèque historique de la Ville de Paris

## FORME ET USAGE

Indiquer le nom de l'auteur sous la forme : Nom, Prénom (affixe)<sup>49</sup>.

Si l'œuvre photographiée ne fait pas l'objet d'un dossier d'œuvre référencé dans les bases Mérimée ou Palissy, le champ AUTR doit **obligatoirement** être renseigné<sup>50</sup>, y compris de la mention "auteur inconnu" si le maître d'œuvre n'a pas été identifié.

AUT Heller, Marc  
AUTR Ricciotti, Rudy (architecte)  
DENO établissement de danse  
TICO établissement de danse dit le Pavillon Noir

Exemple d'une maison ayant donné lieu à plusieurs illustrations :

*Illustration n°1*

DENO maison  
AUTR Durand, Joseph (architecte ; Dupont, Paul (feronnier)  
LEG Vue d'ensemble de la façade.

*Illustration n°2*

DENO maison  
SUJET garde-corps  
AUTR Dupont, Paul (feronnier)  
LEG Détail du décor en ferronnerie du garde-corps.

49 - Voir la liste des affixes des champs AUTR des bases Mérimée et Palissy.

50 - En vertu du droit à la paternité de l'œuvre.

Exemple d'une ferme dont on n'a pas  
pu identifier le maître d'œuvre  
DENO ferme  
AUTR **auteur inconnu**  
LEG Vue générale.

Si l'œuvre photographiée fait l'objet d'un dossier d'œuvre référencé dans les bases Mérimée et Palissy, le respect de la mention légale sera assurée par le lien informatique entre la notice Mémoire et la ou les notices d'œuvre Mérimée ou Palissy.

TICO église paroissiale Saint-Joseph  
dit îlot V51  
AUTR <vide>  
LEG Vue de la flèche.  
LBASE IA00130242

# LEG

## Légende de l'illustration

**CONCERNE** phototype, graphique

**CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES**

**CHAMP** alphanumérique, obligatoire

**LEXIQUE** texte libre avec majuscule initiale et point final

### CONTENU

La légende permet de préciser le cadrage et l'angle de la prise de vue, mais également de désigner un élément, un détail. Pour les documents graphiques, elle doit reprendre le titre figurant sur le support enregistré dans la base Illustration. En l'absence de titre, donner les caractéristiques du sujet représenté sur le document graphique (coupe, plan, croquis, etc.).

La légende ne doit donc constituer ni un historique ni un descriptif de l'œuvre, informations que l'on pourra trouver dans le dossier des bases d'oeuvres (Mérimée, Palissy).

DENO	grange
LEG	Vue d'ensemble de trois quarts droit.
DENO	ferme
TICO	ferme
LEG	Plan de masse et de situation, d'après le plan cadastral, section B, feuille n°8.
DOC	Plan cadastral d'Allos, section B, feuille n°8, échelle 1/2 500, feuille dressée pour 1825, mise à jour pour 1962. Edition à jour pour 1983.
LIEUCOR	Service du cadastre des Alpes-de-Haute-Provence, Digne
DENO	ferme
TICO	ferme Beaugard
SUJET	grange
LEG	Vue d'ensemble de la grange.

### RELATION AVEC LES AUTRES CHAMPS

Les informations de la légende se rapportant aux éléments, parties constituantes ou détails figurant sur l'illustration peuvent être indexées selon les descripteurs autorisés pour l'indexation du champ SUJET.

Dans le cas de documents reproduits, la légende ne doit pas comporter d'informations sur l'origine de l'illustration, lesquelles figurent dans les champs LIEUCOR, COTECOR et Doc. Par contre, elle doit reprendre la légende originale portée sur le document ou, à défaut, une légende restituée entre crochets.

Dans le cas de document utilisé comme fond pour réaliser un nouveau document graphique, les informations sur le document utilisé (auteur, lieu de conservation, nature du document, date, etc) sont mentionnées dans le champ LEG et non dans les champs de référencement de la source du document reproduit (chapitre III).

AUT	Ayrault, Philippe (reproduction)
LEG	Extrait du plan d'arpentage du fief de Brétigny, avec ses dépendances sises à Mons-sur-Orge, où il est figuré la maison seigneuriale, fermes, clos, jardins, prés, vignes et terres labourables. D'après le dessin original de Claude Roux, arpenteur et géographe en 1749 existant dans les archives du château d'Athis.
AUTOR	Perret (géomètre)
DOC	Dessin exécuté à Yerres, daté du 15 janvier 1908.
LIEUCOR	Archives départementales de l'Essonne

## FORME ET USAGE

La légende du document, concise et précise à la fois, se compose d'un texte allant du général au particulier.

AUT Cherblanc, Paul  
LEG Plan-masse, retravaillé d'après le dessin à l'encre de l'architecte Albert Dupont daté de 1927 et conservé aux archives départementales du Rhône (Lyon).



### CHAPITRE III : RÉFÉRENCIAGE DE LA SOURCE DU DOCUMENT REPRODUIT

<b>AUTOR</b>	Auteur du document reproduit.....	III-51
<b>DOC</b>	Précisions sur le document reproduit.....	III-52
<b>TIREDE</b>	Référence bibliographique de l'ouvrage dont est tiré le document reproduit.....	III-54
<b>LIEUCOR</b>	Lieu de conservation du document reproduit.....	III-56
<b>COTECOR</b>	Cote de conservation du document reproduit.....	III-57





# AUTOR Auteur du document reproduit

**CONCERNE** phototype, graphique

**CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES**

**CHAMP** alphanumérique, multivaleur

**LEXIQUE** texte libre

**CONTENU** : nom et qualité de l'auteur du document reproduit.

## RELATIONS AVEC LES AUTRES CHAMPS

Le contenu du champ **AUTOR** est la plupart du temps complété par des informations figurant dans les champs **Doc** et **TIREDE**.

Ne pas confondre avec l'auteur de l'oeuvre représentée (champ **AUTR**).

## FORME ET USAGE

Indiquer successivement le nom de l'auteur, suivi de son prénom et de sa qualité<sup>51</sup> entre parenthèses. Le nom et le prénom sont séparés par une virgule.

<b>AUT</b>	Vialles, Jean-Bernard (reproduction)
<b>DENO</b>	collégiale ; église paroissiale
<b>AUTR</b>	Viолlet-le-Duc, Eugène (architecte)
<b>AUTOR</b>	<b>Viолlet-le-Duc, Eugène (architecte)</b>
<b>DOC</b>	Relevé, 1844.
<b>LIEUCOR</b>	Collection particulière.
<b>AUT</b>	Heller, Marc (reproduction)
<b>DENO</b>	observatoire
<b>TICO</b>	observatoire de Nice
<b>LEG</b>	Plan d'ensemble.
<b>AUTOR</b>	<b>Garnier, Charles (architecte)</b>
<b>DOC</b>	Planche, encre, annotée et signée au crayon, 1882.
<b>AUT</b>	Fortin, Philippe (reproduction)
<b>TICO</b>	buste de Mignard
<b>AUTR</b>	Desjardins
<b>AUTOR</b>	<b>Atget, Eugène (photographe)</b>

Si l'auteur de l'original est une institution ou un service technique, le mentionner dans le champ **AUTOR**.

<b>TRL</b>	reprise de fond
<b>COPY</b>	(c) IGN scan 25/Région Lorraine-Inventaire général
<b>LEG</b>	Carte de localisation du château et de son parc, d'après le scan 25 de l'IGN.
<b>AUT</b>	Bertrand-Pierron, Alois
<b>AUTOR</b>	<b>IGN</b>
<b>DOC</b>	Scan 25 de l'IGN, 1999.

Si l'auteur de l'original n'est pas connu, le champ **AUTOR** doit être renseigné avec la valeur "auteur inconnu" et le champ **AUT** doit comporter le nom du photographe suivi, ou non, de la mention "(reproduction)".

<b>AUT</b>	Roucaute, Gérard (reproduction)
<b>AUTOR</b>	<b>auteur inconnu</b>
<b>DOC</b>	Photographie ancienne, vers 1900.

51- Il est conseillé d'utiliser les valeurs du champ **AUTR** de Mérimée et Palissy, et d'appliquer les consignes de saisie de ce champ lorsque la qualité est inconnue ou incertaine.

# DOC

## Précisions sur le document reproduit

**CONCERNE** phototype, graphique

**CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES**

**CHAMP** alphanumérique

**LEXIQUE** texte libre avec majuscule initiale et point final

**CONTENU** : toutes précisions sur le document reproduit.

### FORME ET USAGE

Ce champ étant surtout destiné à compléter la légende et les autres champs de référencement de la source du document reproduit, et donc à être édité sur les cartex, il convient d'appliquer les règles de typographie des champs à texte libre.

De même, il est recommandé de respecter l'ordre de présentation des informations suivant : technique, support, dimensions et datation.

AUTOR Viollet-le-Duc, Eugène (architecte)  
DOC Dessin aquarellé, 124 x 54 cm, 1856.  
NUMI 1992780328P

AUTOR Ledoux, Claude-Nicolas (architecte)  
DOC Dessin à la plume, 2e moitié 18e siècle.

Exemple d'une photographie de l'IGN destinée à illustrer un dossier de présentation de la commune

TYPDOC phototype numérique  
AUT Dessert, Eric (reproduction)  
COPY (c) IGN 2003  
LEG Vue aérienne.  
AUTOR IGN  
DOC Photographie IGN, 1945.

# TIREDE

Références bibliographiques de l'ouvrage dont est tiré le document reproduit

CONCERNE phototype, graphique

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

CHAMP alphanumérique

LEXIQUE texte libre avec majuscule initiale et point final

**CONTENU** : référence de l'ouvrage dont est tiré le document reproduit, libellée selon les normes de la citation bibliographique<sup>52</sup>.

## FORME ET USAGE

Comme pour toute mention de référence bibliographique, il convient de respecter les normes de saisie des livres et des périodiques (norme Afnor FD Z 44-077) afin d'homogénéiser le mode de remplissage et d'interrogation du champ.

Ce champ est obligatoirement rempli pour toute illustration tirée d'un ouvrage identifié.

La saisie à l'aide de certains logiciels ne permettant pas d'utiliser des typographies spécifiques (gras, italiques, etc.), le titre de l'ouvrage sera présenté entre guillemets.

### Pour un livre :

“Titre” / Auteur, Lieu d'édition : Nom de l'éditeur, date d'édition, page.

TIREDE “Mauges et bocages” / Marc Leclerc, Paris : A. Fontaine, 1935, p. 52.

TIREDE “Travaux d'architecture 1904-1934” / Eugène Reess, Jean Portet, Strasbourg : Edari, 1934, p. 14.

### Pour un ouvrage collectif (de type colloque) :

“Titre” / Auteur, in Titre du document, Lieu d'édition : Nom de l'éditeur, date d'édition, page.

TIREDE “Le magasin pittoresque”, octobre 1848, t. 16, p. 329.

TIREDE “Revue générale de l'architecture et des travaux publics”, 1840, vol. 1, pl. 26.

### Pour un périodique :

“Titre du périodique”, mois / année d'édition, numérotation (tome ou volume), page.

LEG Plan et coupe.

DOC Dessin, vers 1879.

TIREDE “Revue générale de l'architecture”, 1883, 4e série, vol.10, p.36.

### Pour un article de périodique :

“Titre de l'article” / Auteur, Titre du périodique, date de parution, numérotation, pagination.

### Pour un article de revue électronique :

“Titre de l'article” / Auteur, Titre du périodique, date de parution,

---

52 - Appliquer les consignes de saisie telles que spécifiées dans *Constitution de références bibliographiques - livret de prescriptions techniques*, par Caroline Cliquet sous la direction de Christophe Dessaux, septembre 2001, p. 23.

numérotation.

Dans le cas d'un article de revue électronique, le lien vers celui-ci, sous la forme d'une url, est vivement conseillé.

TIREDE “Une demeure aux champs de la Renaissance : le manoir tourangeau de La Courtinière à Beau-mont-en-Véron” / Frédérique Guilbaud, In Situ, décembre 2004, n° 5.  
[http://dilib.inist.fr/serveur-insitu/in-situ/article.xsp?numero=5&id\\_article=d8-1046](http://dilib.inist.fr/serveur-insitu/in-situ/article.xsp?numero=5&id_article=d8-1046)

## LIEUCOR Lieu de conservation du document reproduit

**CONCERNE** phototype, graphique

**CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES**

**CHAMP** alphanumérique

**LEXIQUE** texte libre avec majuscule initiale

**CONTENU** : nature et nom du lieu de conservation du document reproduit (phototype, document graphique, carte postale, etc.).

### RELATIONS AVEC LES AUTRES CHAMPS

Le champ LIEUCOR doit être complété s'il y a lieu par les champs COTECOR et DOC.

Le champ LIEUCOR est également en liaison étroite avec les champs COPY et DIFF qui permettent de spécifier les accords passés avec les partenaires des services.

### FORME ET USAGE

Indiquer successivement le nom de l'organisme de conservation et son lieu géographique.

Pour les organismes tels que les archives départementales, les bibliothèques, etc. :

- utiliser les noms usuels des organismes :
  - Archives départementales
  - Archives nationales
  - Bibliothèque municipale
  - Bibliothèque nationale de France
  - etc.
- indiquer, après une virgule, le nom de la commune dans laquelle se trouvent ces organismes

LIEUCOR ministère de la Défense, service historique de la Défense, Vincennes

LIEUCOR Archives de la Chambre de Commerce et de l'Industrie, Rouen

LIEUCOR Archives nationales, Paris

LIEUCOR Archives départementales de l'Aube, Troyes

LIEUCOR Bibliothèque municipale, Limoges

Pour les services du Ministère de la culture, utiliser les noms usuels des organismes :

- direction régionale des affaires culturelles
- service régional d'archéologie
- etc.

LIEUCOR ministère de la Culture, direction régionale des affaires culturelles de Lorraine, service régional de l'archéologie de Metz

Pour les reproductions de documents provenant de collections privées, indiquer " Collection particulière "53.

DOC Carte postale, 1927.  
LIEUCOR Collection particulière.

53 - Ne pas confondre avec la mention "collection particulière" devant figurer dans le champ EDIF pour une oeuvre étudiée appartenant à un propriétaire privé.

## COTECOR Cote de conservation du document reproduit

CONCERNE phototype, graphique

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

CHAMP alphanumérique

LEXIQUE texte libre sans point final

**CONTENU** : nom du fonds et/ou cote de conservation, dans le lieu de conservation, du document original reproduit.

### RELATIONS AVEC LES AUTRES CHAMPS

Le champ COTECOR ne doit être rempli que si le champ LIEUCOR précise un lieu de conservation.

Il peut être complété par le champ Doc.

### FORME ET USAGE

Pour les fonds légués ou acquis par les services, indiquer le nom de l'auteur, du donateur, etc., précédé de la mention "Fonds". Dans le cas d'un fonds photographique homogène, on peut également préciser le nom du photographe dans le champ AUTOR.

DOC Dessin, 1826.  
LIEUCOR ministère de la Défense,  
service historique de la  
Défense, Vincennes  
COTECOR Fonds du Génie, article 8,  
section 1, carton 7, n° 7  
(1), folio 2

Pour les documents d'archives, préciser la cote du document dans le lieu de conservation, telle qu'elle y est définie.

LIEUCOR Archives nationales, Paris  
COTECOR F14 10084/3

LEG Plan.  
AUTOR Viollet-le-Duc, Eugène  
(architecte)  
DOC Dessin à l'encre, échelle  
1/50, 1856.  
LIEUCOR Archives nationales, Paris  
COTECOR F21/2523

Pour les documents avec une cote provisoire, indiquer la cote telle qu'elle figure dans le lieu de conservation en précisant éventuellement entre parenthèses "(cote provisoire)".

LIEUCOR Archives départementales  
de Moselle, Saint-  
Julien-lès-Metz  
COTECOR 3J 235 (cote provisoire)

Pour les documents non cotés, noter la mention "non coté".

## CHAPITRE IV : CHAMPS POUR L'EXPLOITATION NUMÉRIQUE DES IMAGES

<b>SENS</b>	Orientation du phototype ou du document graphique.....	IV-59
<b>MARQ</b>	Marquage de l'image significative.....	IV-60





# SENS

Orientation du phototype ou du document graphique

CONCERNE phototype, graphique

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

CHAMP alphabétique, monovaleur

LEXIQUE liste fermée

**CONTENU** : Ce champ contient un caractère permettant d'identifier rapidement l'orientation<sup>55</sup> du support de l'illustration, afin de réaliser des tris pour la numérisation ou pour des publications.

## RELATIONS AVEC LES AUTRES CHAMPS

Utiliser les codes :

- H (horizontal)
- V (vertical)
- C (centré)

---

54 - Ne pas confondre avec le sens du tirage qui a pu subir des modifications : recadrage, etc.

## MARQ

Marquage de l'image significative

CONCERNE phototype, graphique

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

CHAMP numérique, monovaleur

**CONTENU** : champ rempli obligatoirement pour l'image significative devant être associée à une notice Mérimée ou Palissy. Pour une même référence dans la base d'œuvres, seule une image choisie comme la plus pertinente doit être marquée. Les autres images associées à la même référence dans la base d'œuvres seront accessibles depuis celle-ci grâce à un lien (pictogramme situé en bas des notices Mérimée et Palissy accompagné de la mention "toutes les images").

Si le champ MARQ n'est pas renseigné, le système affichera par défaut la dernière image versée dans la base Mémoire.

### FORME ET USAGE

Seule l'image marquée de l'information "1" sera prise en compte pour illustrer la notice d'œuvre.

## ANNEXES

1.	Tableau de correspondance des champs des bases Illustration, Mérimée et Palissy.....	A-62
2.	Champs de gestion régionale Inventaire.....	A-63
3.	Correspondance des champs des bases régionales Illustration et de la base nationale Mémoire.....	A-64
4.	Champs générés automatiquement lors du chargement des images numériques dans la base Mémoire.....	A-65
5.	Champs de gestion régionale Archéologie.....	A-66
6.	Champs de gestion régionale Services départementaux de l'architecture et du patrimoine (SDAP).....	A-67
7.	Champs spécifiques aux archives photographiques de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine.....	A-68

**1. TABLEAU DE CORRESPONDANCE DES CHAMPS DES BASES  
ILLUSTRATION, MÉRIMÉE ET PALISSY**

	<b>ILLUSTRATION</b>	<b>MÉRIMÉE</b>	<b>PALISSY</b>
Région	<b>REG</b>	<b>REG</b>	<b>REG</b>
Commune	<b>COM</b>	<b>COM</b>	<b>COM</b>
Lieu	<b>LIEU</b>	<b>LIEU</b>	<b>LIEU</b>
Adresse	<b>ADRS</b>	<b>ADRS</b>	<b>ADRS</b>
Edifice de conservation	<b>EDIF</b>	<b>EDIF</b>	<b>EDIF</b>
Dénomination de l'oeuvre	<b>DENO</b>	<b>DENO</b>	<b>DENO</b>
Précision sur la désignation de l'oeuvre	<b>TICO</b>	<b>TICO</b>	<b>TICO</b>
Référence aux notices Mérimée	<b>LBASE</b>	<b>REF</b>	
Référence aux notices Palissy	<b>LBASE</b>		<b>REF</b>
Auteur de l'oeuvre représentée	<b>AUTR</b>	<b>AUTR</b>	<b>AUTR</b>

## 2. CHAMPS DE GESTION RÉGIONALE INVENTAIRE

### CONSIGNES GÉNÉRALES

Les champs indiqués dans ce chapitre sont facultatifs et laissés au libre choix des services en fonction de leurs besoins. La liste n'en est pas exhaustive et peut être complétée par tout champ que l'on pourrait juger nécessaire de rajouter. **Le contenu de ces champs n'est pas versé dans la base nationale Mémoire.**

Ces champs relevant uniquement de la compétence des services régionaux, aucune consigne de saisie des champs ne figure dans le présent Système descriptif.

Par ailleurs, la liste ci-dessous ne mentionne que les champs du Système descriptif de 1999 et ne se veut que suggestive.

CODE DES CHAMPS	INTITULÉ DES CHAMPS
CARTEXA	Titre(s) courant(s) secondaires de l'édifice ou de l'ensemble bâti
CARTEXO	Titre(s) courant(s) secondaires de l'objet ou du décor
EXPO	Référence aux expositions de l'Inventaire
FNU1	Nom du visualiseur et chemin de l'image vignette sur le serveur local
FNU2	Nom du visualiseur et chemin de l'image plein écran sur le serveur local
FNU3	Nom du visualiseur et chemin de l'image tiers écran sur le serveur local
FNUS	Chemin de l'image source sur le serveur local
ILL	Numéro d'ordre séquentiel de l'illustration
LEGEX	Légende(s) secondaire(s)
MCL	Mots complémentaires
OBS	Observations
ORG	Origine du document
PUBLI	Référence aux publications de l'Inventaire
RAN	Lieu de rangement physique
RAP	Rapport annuel
REN	Renvoi vers un ou plusieurs phototype(s)
REND	Renvoi vers un ou plusieurs document(s) graphique(s)
SUP	Support du document graphique ou du phototype
TEC	Technique de rendu du document graphique
NUMCD	Nom du CD-Photo, du CD-R ou du DVD
VUECD	Rang de l'image numérique sur le CD-Photo ou nom de l'image numérique sur le CD-R ou le DVD
...	

### 3. TABLEAU DE CORRESPONDANCE DES CHAMPS DES BASES RÉGIONALES ILLUSTRATION ET DE LA BASE NATIONALE MÉMOIRE

ILLUSTRATION	MÉMOIRE
EMET	IDPROD
TYPDOC	TYPDOC
ANN	
NUM	
FOR	FOR
TYP	TYP
COULEUR	COULEUR
NUMI	NUMP
ECH	ECH
TRL	TRL
DATPV	DATPV
AUT	AUTP
COPY	COPY
DIFF	DIFF
PAYS	PAYS
REG	REG
DPT	DPT
AIRE	AIRE
COM	COM
LIEU	ADRESSE
ADRS	ADRESSE
EDIF	EDIF
DENO	DENO
TICO	TICO
LBASE	LBASE
SUJET	DENO
LEG	LEG
AUTR	AUTOEU
AUTOR	AUTOR
DOC	PRECOR
TIREDE	TIREDE
LIEUCOR	LIEUCOR
COTECOR	COTECOR
SENS	SENS
MARQ	MARQ

**LÉGENDE :**  
 Les cases surbrillées en vert indiquent les champs qui ont un nom différent dans la base Mémoire

#### 4. CHAMPS GÉNÉRÉS AUTOMATIQUEMENT LORS DU CHARGEMENT DES NOTICES ET IMAGES NUMÉRIQUES DANS LA BASE NATIONALE MÉMOIRE

MÉMOIRE	INTITULÉ DES CHAMPS	OBSERVATIONS
DATPV	Date de prise de vue ou d'établissement du graphique	Champs généré à partir du contenu du champ <b>ANN</b>
INSEE	Numéro INSEE de la commune	Champ généré à partir du contenu des champs <b>COM</b> et <b>DPT</b>
PAYS	Pays où est située l'oeuvre étudiée	Champ généré avec le terme "France" lorsqu'il n'a pas été renseigné
REFIM	Déclaration des images sur le serveur du DSI (MCC)	EMET_NUMI_CODEVISU.ext,TYP-SUPP,,
REG	Région où est située l'oeuvre étudiée	Champ généré à partir du champ DPT lorsqu'il n'a pas été renseigné
TYPEIMG	Type d'image numérique	Champ généré avec "JPG ; Oui" qui indique le format de l'image et permet la demande "avec image" depuis le formulaire d'interrogation de la base
TYPESUPP	Type de support de livraison au DSI (MCC)	Les images numérisées par les services régionaux sont adressées au DSI via le sas d'entrée du serveur d'images. Le code en vigueur est donc systématiquement DS1
VIDEO	Déclaration des images pour affichage	Champ permettant d'indiquer le chemin d'accès à l'image sur le serveur du DSI (MCC)

55 - Les codes de visualisation sont ceux imposés par la mission de la recherche et de la technologie dans le cadre du plan de numérisation national (voir la documentation en ligne sur le site de la MRT : [http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/fr/gestion\\_fonds\\_images/gstim3.htm](http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/fr/gestion_fonds_images/gstim3.htm)).

Il est valable pour tous les services du ministère de la culture et pour tous les services des collectivités territoriales désirant alimenter la banque d'images et la base Mémoire.

## 5. CHAMPS DE GESTION RÉGIONALE ARCHÉOLOGIE

CODE DES CHAMPS	INTITULÉ DES CHAMPS
CHRONO	Thésaurus <b>CHRONOLOGIE</b> (module Entités archéologiques)
NUMOP	Correspond au champ <b>CODE</b> (module Opérations)
NUMSITE	Correspond au champ <b>NUMÉRO ENTITÉ</b> (module Entités archéologiques)
SITE	Correspond au champ <b>NOM</b> et/ou <b>ADRESSE</b> (module Entités archéologiques)
STRUCT	Correspond au champ <b>STRUCTURES</b> <sup>57</sup> (module Entités archéologiques)
EDIARCH	Thésaurus <b>INTERPRETATION</b> de Patriarche

---

56 - La liste des descripteurs est consultable à l'adresse :  
<http://www.culture.gouv.fr/documentation/memoire/accueilarcheo.htm>  
> description des vestiges immobiliers.  
Ils complètent l'interprétation, c'est-à-dire la fonction des vestiges archéologiques (champ DENO).



## 6. CHAMPS DE GESTION RÉGIONALE SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (SDAP)

CODE	INTITULÉ DES CHAMPS	CONTENU
LIB	Mots-clés locaux	Mots complémentaires permettant d'indexer le document selon un vocabulaire relatif à la politique du Ministère en matière d'urbanisme.
OBS	Etat du document	Observation sur l'état de conservation du documents à savoir s'il peut être manipulé ou non
RAN	Lieu de rangement SDAP	Champ permettant de noter le lieu physique de rangement des documents dans le service.
COMTER	Commentaire	Commentaires sur le document
MCL	Mots-clés	Mots complémentaires permettant d'indexer sur des thèmes variés.
LSIG	Lien SIG local	Lien avec la base de donnée SIG locale.
ACCIO	Accès image originale	Champ permettant d'indiquer le chemin d'accès à l'image source sur le serveur local.

## 7. CHAMPS SPÉCIFIQUES AUX ARCHIVES PHOTOGRAPHIQUES DE LA MÉDIATHÈQUE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

CODE DES CHAMPS	INTITULÉ DES CHAMPS
ACC	Accessoires de pose
ACQU	Mode d'acquisition du phototype, du dessin, de la gravure...
ADPHOT	Adresse de la personne photographiée
ANUMOR	Ancien numéro de l'original
ANUMP	Ancienne cote du phototype
ANUMTI	Ancien numéro de tirage
AUTG	Auteur de la gravure
AUTOEU	Auteur de l'oeuvre représentée
AUTTI	Auteur de l'image
COSTUME	Costume de la personne représentée
COTTECP	Cote de conservation du phototype
COTECTI	Cote de conservation du tirage
DATG	Date de la gravure
DATOEU	Date de l'oeuvre représentée (en année)
DATOR	Date de l'original
DATTI	Date du tirage
FORMATOR	Format de l'original
FORMATTI	Format du tirage
JDAT	Justification de la date de l'oeuvre représentée
JDATPV	Justification de la date de prise de vue
LIB	Mots candidats descripteurs destinés à alimenter le champ MCL
LIEUCP	Lieu de conservation du phototype
LIEUCTI	Lieu de conservation du tirage
LIEUORIG	Lieu de dépôt
MATR	Matériaux
MCGEO	Noms propres de réalités géographiques
MCPER	Nom personne photographiée
MENTIONS	Mentions sur le phototype
MENTOR	Mentions sur l'original
MENTTI	Mentions tirage
NUMAUTP	Numéro du phototype dans la nomenclature propre à un photographe
NUMCAF	Numéro pour carte à fenêtre
NUMF	Numéro de fond
NUMOR	Numéro de l'original
NUMTI	Numéro de tirage
NVD	Référence du phototype sur un vidéodisque
OBSOR	Observations sur l'original
OBSTI	Observations sur le tirage
ROLE	Rôle interprété par l'acteur représenté
SERIE	Titre d'une collection ou d'une sous-collection ou d'un ensemble cohérent
TECHOR	Toutes spécificités techniques de l'original
TECTI	Toutes spécificités techniques de tirage
THEATRE	Nom du théâtre où se joue la pièce représentée
TITRF	Titre de la pièce jouée
TOILE	Description sur la toile de fond







## SYSTEME DESCRIPTIF DE L'ILLUSTRATION

L'inventaire général du patrimoine culturel recense, étudie et fait connaître le patrimoine de la France

Le Système descriptif de l'illustration propose un référentiel commun pour l'indexation des fonds photographiques et graphiques afin d'en faciliter la constitution et la consultation.

Destiné aux services chargés de réaliser l'inventaire général du patrimoine culturel dans leur étude sur les œuvres, il est complémentaire des Systèmes descriptifs de l'architecture et des objets mobiliers, déjà publiés dans cette collection, avec lesquels il est en totale conformité.

Plus généralement, il a été conçu pour être utile à tous ceux qui produisent, utilisent, diffusent ou gèrent de la documentation photographique ou graphique sur les œuvres architecturales et mobilières.

La méthode d'indexation qui y est exposée permet de traiter, selon un ordre logique, les informations concernant le support, l'auteur et les droits de diffusion l'œuvre patrimoniale représentée et les documents originaux éventuellement reproduits.

La grille proposée intègre également la gestion de l'image numérique et constitue ainsi un outil pour la mise en œuvre du plan de numérisation du ministère de la Culture et de la Communication, visant à la plus grande diffusion de la documentation produite par les services et associant l'image numérique aux notices des bases de données sur les œuvres architecturales (base Mérimée) et mobilières (base Palissy). Ces deux bases, ainsi que la base iconographique Mémoire, sont accessibles sur le serveur Internet du ministère à l'adresse : <http://www.culture.gouv.fr>.

Ce document est consultable en ligne à l'adresse :  
[http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/presenta/normes/sysdescILL/pdf/SDILL\\_2006.pdf](http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/presenta/normes/sysdescILL/pdf/SDILL_2006.pdf)